

TIERS-LIEUX ET RURALITÉS

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ENGAGÉES

Regards croisés sur des
projets naissants



Ce livrable a été réalisé par quatre étudiants du Master *Stratégies Territoriales et Urbaines* de SciencesPo Paris dans le cadre d'un projet collectif en partenariat avec l'*Agence Nationale de la Cohésion des Territoires*, programme *Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens*.

Auteurs :

Sian Cerrato- -Veros
Eva Caradec
Marc-Olivier Mbette
Leïla Salamero Dargemont

Encadrement :

Arnaud Bonnet (Directeur du programme *Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens*)
Marc Laget (anciennement en poste au sein du programme *Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens*, à l'origine du partenariat)
Pauline Emile-Geay (Responsable pédagogique du Master 1 de *Stratégies territoriales et urbaines* de l'École urbaine de SciencesPo Paris)
Alice Flamand (Directrice générale adjointe de *Yes We Camp* et tutrice de ce projet)

Contributeurs :

Marie-Christine Jaouen (Maire de Saint-Hernin), Sylvie Dreau (Directrice Générale des Services) et l'équipe municipale de Saint-Hernin
Mélanie Chavignac (Cheffe de projet *Petites Villes de Demain* de la communauté de communes du Pays de Gentiane), les équipes de la *Maison France Services* et du Pays de Gentiane
Sylvie Pissot (Cheffe de projet *Petites Villes de Demain* de Lamarche), Evelyne Relion (reponsable de la médiathèque)
Yves Desvernes (Maire de Darney), Ingrid Colnet (cheffe de projet *Petites Villes de Demain* de Darney), Marie Tribout (en Volontariat Territorial en Administration chargée de l'animation du tiers-lieu de Darney), Florence Fuchs (Directrice des *PEP 59* et fondatrice du *Traversier*)
Anne Soyer (Cheffe de projet *Petites Villes de Demain* de Monthureux-sur-Saône), Denis Jeanjacquot (Proviseur du collège de Monthureux-sur-Saône), Delphine Chevrier (habitante de Monthureux-sur-Saône et Présidente de l'association des parents d'élèves)
Isabelle Touzard (Maire de Murviel-lès-Montpellier), Véronique Massat (membre de l'association *La Cav'Coop* et membre de l'association *ArtMixte*), Margaux Hamonet (Coordinatrice de l'association *La Cav'Coop*), et Cyrille Taioni (membre de l'association *Repair Café*)

Éric Rossi (Conseiller Europe, territoires, collectivités à la Fédération Nationale Familles Rurales)
Olympia Roumier (Chargée d'animation de réseau pour Bretagne Tiers-Lieux)
Fabrice Dalongeville (Maire d'Auger-Saint-Vincent)

SciencesPo
ÉCOLE URBAINE



SOMMAIRE

PRÉFACE	p. 6	ASSURER LA VIABILITÉ DU PROJET	p. 42
INTRODUCTION	p. 8	Questionner la faisabilité	
Contexte du projet		Équilibrer son modèle économique	
Définitions		Être accompagné	
		Solliciter un appui financier	
PRÉSENTATION DES TIERS LIEUX	p. 12	PENSER UN LIEU ADAPTÉ	p. 50
Saint-Hernin		Concevoir une stratégie d'aménagement	
Murviel-lès-Montpellier		Choisir un bâtiment	
Riom-ès-Montagnes		Penser la modularité	
Darney-Lamarche-Monthureux			
CONSTRUIRE ET FAIRE VIVRE UNE COMMUNAUTÉ	p. 22	CONCLUSION	p. 58
Identifier les acteurs du territoire et leurs besoins		POUR ALLER PLUS LOIN	p. 60
Rassembler et élaborer un projet commun			
Animer une communauté		REMERCIEMENTS	p. 62
Communiquer et diffuser			
PILOTER UN PROJET PARTAGÉ	p. 32		
Établir un modèle de gouvernance			
Penser une gestion partagée			
Déterminer les usages du lieu			
Coopérer localement			

PRÉFACE

Le projet « Tiers-lieux et ruralités : des collectivités territoriales engagées. Regards croisés sur des projets naissants. » émerge d'une collaboration entre l'École urbaine de Sciences Po Paris et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Il s'inscrit dans le cadre d'objectifs pédagogiques spécifiques au master *Stratégies territoriales et urbaines*. D'octobre à juin, les étudiants de master 1 sont chargés de mener des projets partenariaux avec des acteurs publics ou privés, à des fins de professionnalisation dans la poursuite de leur formation académique.

Dans ce cadre, les étudiants Eva Caradec, Sian Cerrato-Veros, Marc-Olivier Mbette et Leila Salamero Dargemont ont ainsi réalisé un travail de recherche et d'analyse en vue de produire ce livrable. Structuré autour de l'étude de quatre projets de tiers-lieux, celui-ci explore les principales problématiques et difficultés rencontrées par les acteurs tout au long du processus de montage de projet. Ce document vise à accompagner la mise en œuvre de projets de tiers-lieux en milieux ruraux. S'il est avant tout destiné aux élus et agents publics ruraux, ce livrable a également vocation à constituer un support d'information accessible à tout lecteur intéressé par le sujet.

Souhaitant croiser sa connaissance des espaces de faible densité au regard porté par l'École urbaine sur cette thématique, l'ANCT a apporté son soutien à la mise en œuvre de cette étude. Celle-ci complète les ressources disponibles telles que le *Guide tiers-lieux et collectivités du Groupement d'Intérêt public (GIP) France Tiers-Lieux*, en prenant en compte les spécificités des territoires ruraux dans le montage de projets de tiers-lieux. Dès sa conception, ce livrable a eu pour intention de proposer un retour d'expérience didactique et illustré aux acteurs locaux, au sein des collectivités territoriales comme de la société civile. Il vise à servir de base de réflexion et d'échanges préalables à la conception puis à la création d'un projet de tiers-lieu.

CONTEXTE DU PROJET

Alors que le mouvement des tiers-lieux se développe sur l'ensemble du territoire français, un tiers de ces projets émerge aujourd'hui en zone rurale. Le fort degré d'engagement des collectivités locales aux côtés de projets de tiers-lieux peut, à certains égards, être analysé au prisme du recul des services de proximité dans ces mêmes territoires.

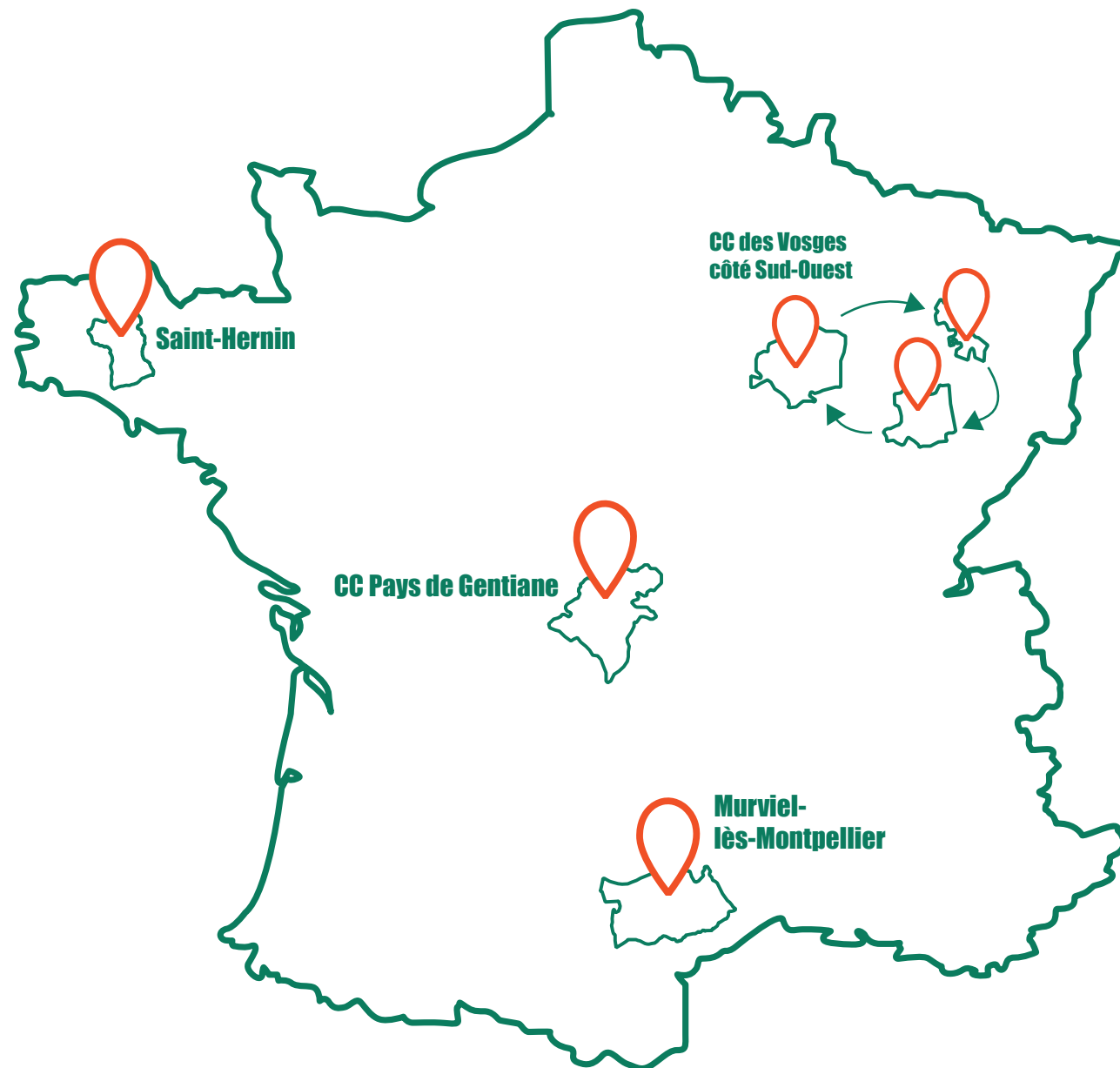
Fragilisés par des crises démographiques et économiques, les espaces ruraux ont pâti de l'image qui leur a été accolée de territoires en perte de vitesse. Depuis quelques années déjà, certains acteurs entendent néanmoins replacer ces espaces au cœur des politiques publiques et réaffirmer leur fonction d'innovation et d'expérimentation. L'agenda rural de 2019 s'impose ainsi comme une action forte engagée par l'État pour encourager cette nouvelle vision, proposant plus de 200 mesures visant à lutter contre les déserts médicaux ou la fracture numérique. Repenser le service public dans les milieux ruraux fait écho aux enjeux d'équité territoriale. Le tiers-lieu émerge ainsi comme un objet permettant le rétablissement d'espaces de sociabilité tout en favorisant la mise en place de nouvelles opportunités de services publics. Ces derniers changent alors de visage, s'incarnant dans des espaces aux fonctions multiples. Le mouvement des tiers-lieux étant décentralisé par essence – les projets étant conçus au plus près des besoins et spécificités locales –, il pourrait apporter une forme de réponse à la diversité des enjeux rencontrés dans les territoires ruraux.

Nous proposons ici une analyse des tiers-lieux hors des métropoles et des centralités. Face à la multiplicité des territoires qu'il recouvre, concevoir l'espace rural au singulier semble aujourd'hui inadapté. Longtemps définis par la dichotomie simplificatrice ville/campagne, les espaces ruraux se distinguent aujourd'hui davantage par leur faible densité. Ils sont pour autant des espaces habités et pratiqués, aux spécificités culturelles régionales et aux dynamiques socio-démographiques propres.

Ce livrable a été pensé comme une analyse croisée de quatre projets de tiers-lieux ruraux à différentes phases de leur élaboration. Au travers de leur étude, les étudiants répertorient les enjeux, opportunités et difficultés rencontrés par les différents acteurs impliqués tout en relevant la richesse des propositions locales. À partir de ces analyses situées, ils proposent une réflexion transversale quant aux questionnements préalables à la mise en œuvre de tiers-lieux en milieux ruraux.

N'ayant pas vocation à l'exhaustivité, ce livrable a néanmoins été construit de sorte à refléter une grande diversité de situations, en termes de types de ruralités comme d'activités développées. Les quatre projets de tiers-lieux retenus partagent notamment deux caractéristiques : tous sont candidats aux dispositifs *Fabrique de Territoire et/ou Manufacture de proximité* de l'ANCT et font l'objet d'une forte implication des acteurs publics.

Afin d'outiller leur analyse et de l'ancrer dans les enjeux contemporains de la fabrique des tiers-lieux, les étudiants ont réalisé un état de l'art initial et participé à divers conférences et colloques. Ce sont néanmoins les immersions et échanges de terrain qui ont joué un rôle déterminant dans la réalisation de ce livrable. Le dialogue avec des acteurs institutionnels et issus de la société civile intéressés par ces initiatives a permis de développer une vision transverse des problématiques rencontrées. Des entretiens qualitatifs semi-directifs ont également été menés avec des porteurs de projet et divers acteurs du secteur des tiers-lieux produisant une réflexion autour des questions des ruralités. Des rencontres *in situ* avec des collectifs d'acteurs publics et privés impliqués ont été organisées dans chaque territoire de même que la visite des lieux et des communes. Ce livrable s'appuie donc sur des expériences individuelles et collectives, explorant la dimension singulière de chaque projet pour aboutir *in fine* à une analyse croisée de ces modèles d'expérimentation en milieu proprement rural.



Carte de France illustrant la localisation des quatre études de cas

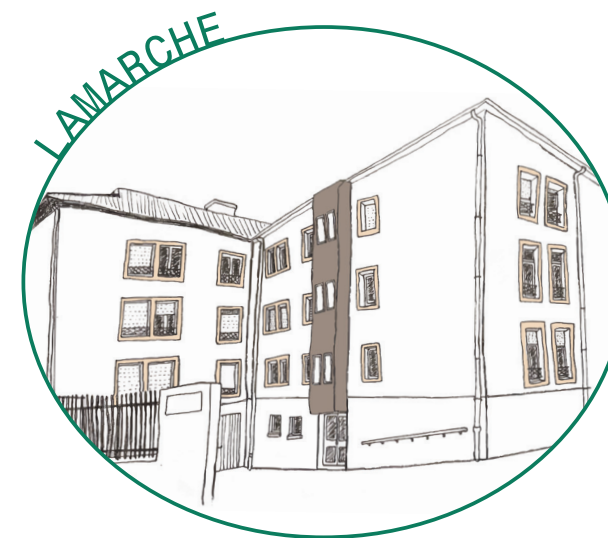
QU'EST CE QU'UN TIERS-LIEU ?

Loin de désigner une réalité nouvelle, le terme de tiers-lieu apparaît pour autant relativement récemment. Il revêt de multiples définitions plus ou moins institutionnalisées qui complexifient son intelligibilité. En 1989, Ray Oldenburg qui déplorait alors la disparition des lieux de rencontre dans l'espace public américain conceptualise la notion de tiers-lieu comme un nouvel espace de sociabilité. Ne relevant ni du domicile, ni du travail, celui-ci désigne tout espace formel et informel vecteur de lien social, s'imposant alors comme un nouvel objet de société. Critique de la dimension consumériste de la vision oldenburgienne, Antoine Burret propose un élargissement de la notion aux lieux eux-mêmes, refusant la catégorisation des tiers-lieux à des types d'activité. Bibliothèque, mairie ou encore salle de convivialité peuvent devenir tiers-lieux dès lors que le lieu répond à des besoins identifiés localement en encourageant la rencontre et l'échange autour d'objets communs. Profondément singuliers et non répliquables, les tiers-lieux demeurent aujourd'hui, par nature, difficilement saisissables. Néanmoins, l'institutionnalisation récente des tiers-lieux a engagé un travail de définition par les praticiens eux-mêmes pour établir une typologie de critères qui caractérisent les tiers-lieux. Le réseau régional d'Aquitaine a par exemple récemment exclu les acteurs du flex office de leur cartographie de tiers-lieu. Coworking, recycleries, fablab, ateliers partagés, salles de spectacles, maison de service ; tous trouvent une place par la mise en commun et le partage au sein d'un même lieu. Transversaux et hybrides, les tiers-lieux encouragent la mixité des publics et des usages en proposant des activités diverses.

Propices à l'innovation, ils sont au cœur de dynamiques de coopérations locales et peuvent constituer un socle à la revitalisation rurale. Si tous les tiers-lieux sont uniques, la plupart sont le fruit d'un projet porté par un collectif d'acteurs engagés localement. Le mouvement des tiers-lieux produit ainsi des espaces pour « faire ensemble ». C'est précisément en cela qu'il peut contribuer à terme à réduire les fractures socio-économiques, culturelles et géographiques, et de ce fait encourager la revalorisation des territoires ruraux comme espaces d'innovation.

Notre « définition »

Bien que le concept de tiers-lieu soit relativement récent, l'objet, dans son acception large d'espace de lien social, ne constitue pas une nouveauté dans les contextes ruraux comme urbains. Si l'institutionnalisation récente des tiers-lieux établit une typologie de critères, il est important de rappeler que nombre de lieux de rencontre peuvent s'apparenter à des tiers-lieux sans pour autant s'en revendiquer. La mobilisation d'une communauté d'acteurs autour d'un projet commun constitue l'essence même d'un projet de tiers-lieu. C'est ce critère qui, dans le cadre du livrable, motive le choix de privilégier le processus de mise en place des projets depuis leurs prémisses plutôt qu'une approche par l'équipement, afin de ne jamais perdre de vue la dimension sociale des projets.



SAINT-HERNIN

Territoire *

Département du Finistère, à la frontière
avec le Morbihan et les Côtes-d'Armor
759 habitants
Appartient à la communauté de
communes Poher Communauté
Ruralité peu dense : 25 hab./km²

Tissu associatif

Très actif (9 associations)
Un engagement important des habitants dans la vie associative et dans les événements festifs communaux

Équipements

1 école polyvalente
de 43 élèves
1 mairie hybride
avec une
médiathèque et une
agence postale

Economie locale

8 commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
1 Industrie manufacturière
1 bar, 1 épicerie, 1 restaurant

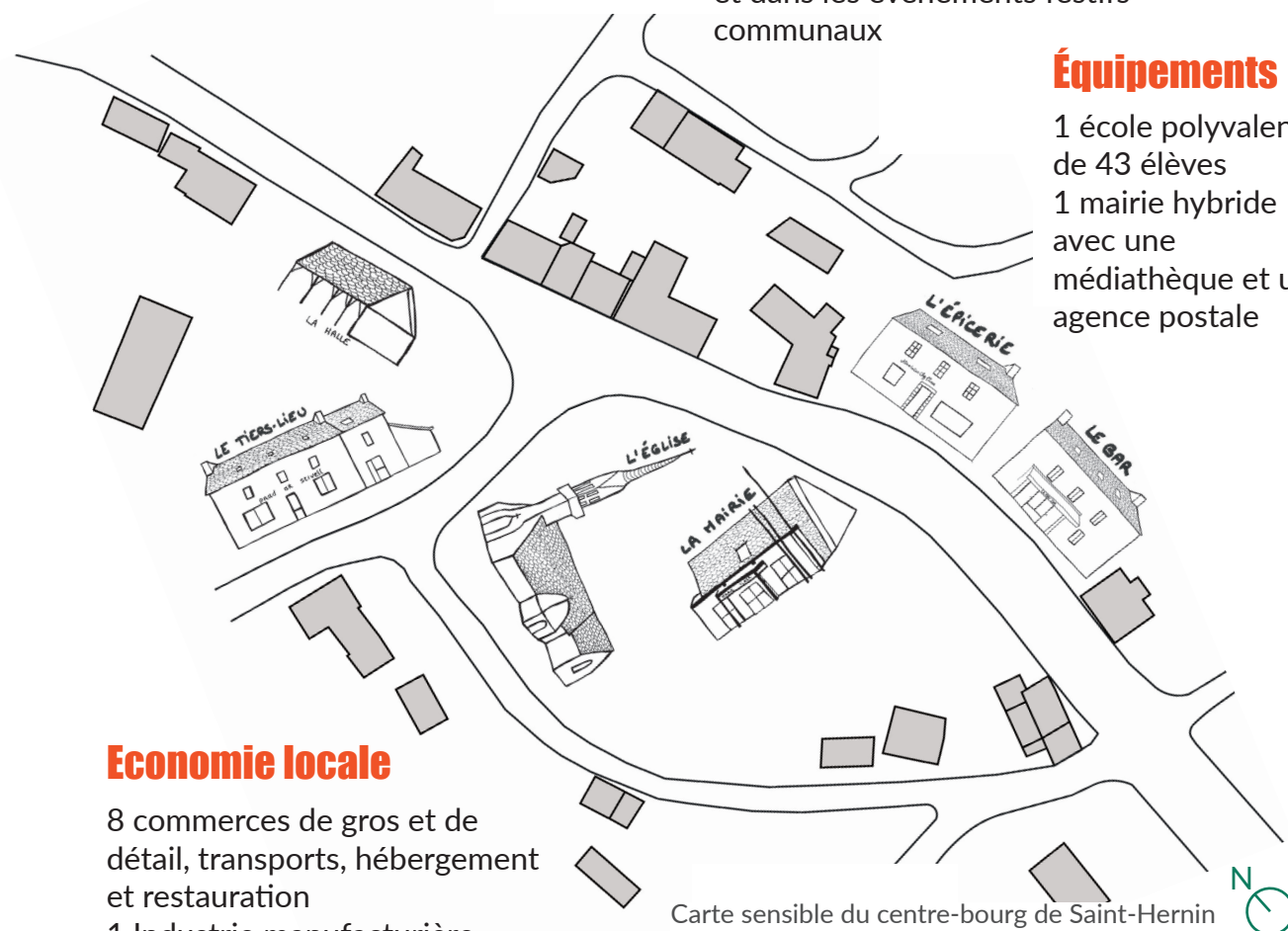
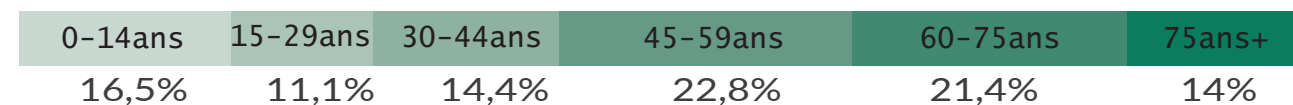
Démographie *

Population vieillissante mais stable
numériquement
Renouvellement de sa population, avec
plus d'un tiers de nouveaux résidents au
cours des dix dernières années

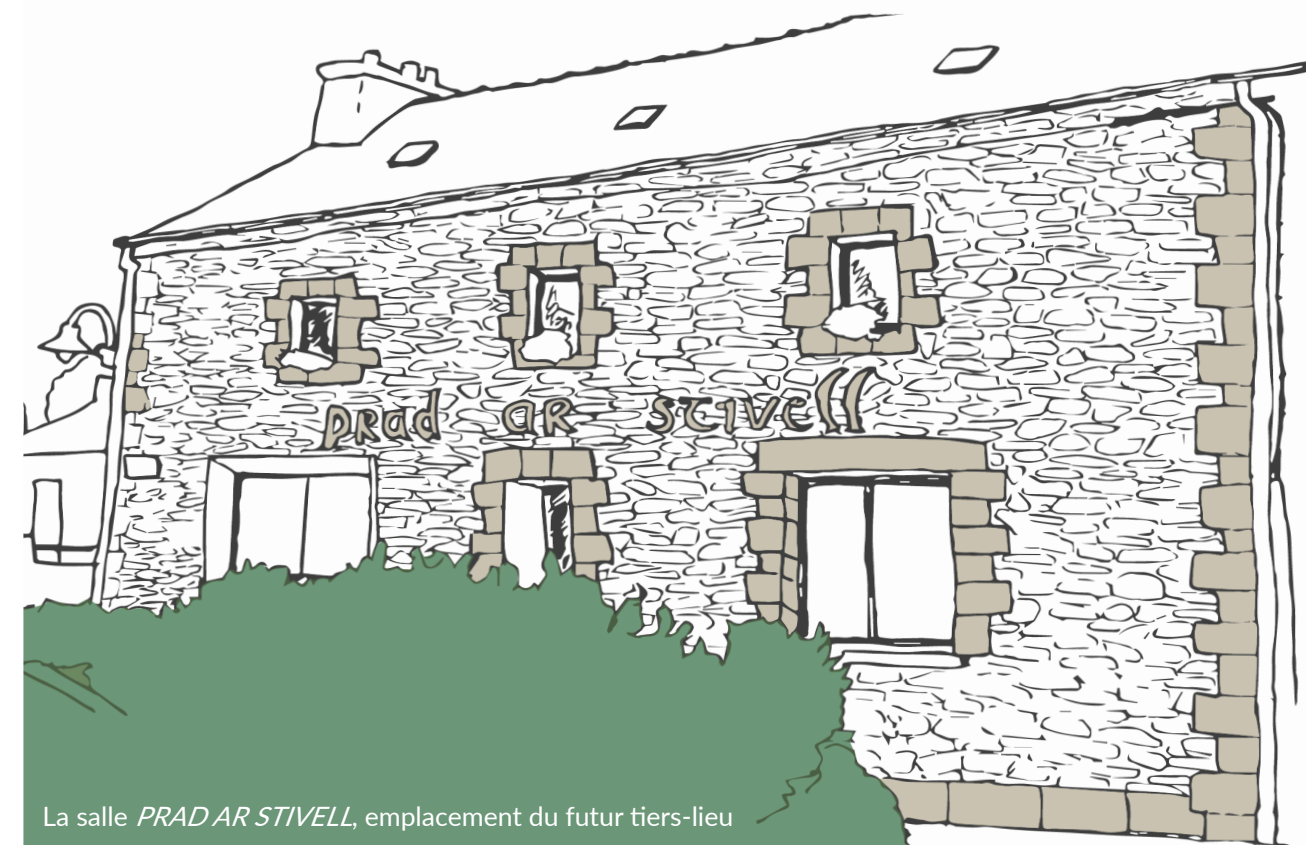
Population**

65,3% d'actifs avec emplois
9,4% de chômeurs
5,6% d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés
11,6% de retraités ou préretraités
8% d'autres inactifs

- * Des 15 - 64 ans
- * Données INSEE



LE PROJET DE TIERS-LIEU



PRAD AR STIVELL

Café historique de Saint-Hernin, le Prad Ar Stivell, est au cœur d'une politique de rénovation et d'extension. Fermé dans les années 1980, ce lieu vecteur de lien social à échelle communale, est dans un premier temps converti en salle polyvalente par la municipalité qui en devient propriétaire. Décrite comme une « commune qui a du chien » par ses habitants, du fait de l'originalité de sa limite communale (le tracé évoquant la forme d'un chien), la municipalité de Saint-Hernin porte aujourd'hui un projet audacieux fondé sur une volonté unilatérale de revitaliser ce bourg.

Depuis 2019, la municipalité, qui porte le projet avec le soutien unanime du conseil municipal, ambitionne de métamorphoser l'ancienne salle polyvalente en un tiers-

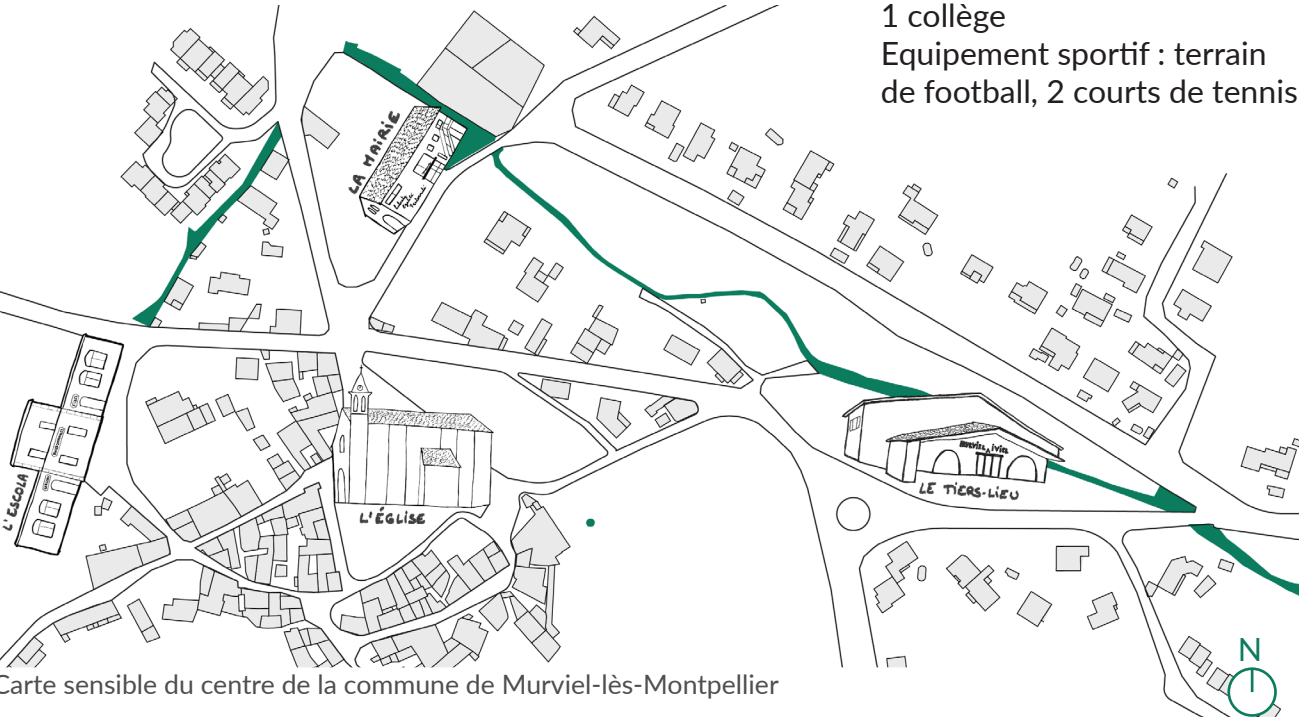
lieu culturel. Le projet a débuté par la réalisation d'une étude approfondie explorant tous les scénarios possibles et sélectionnant le lieu d'implantation. Le programme d'aménagement prévoit une salle de spectacle et des salles multi-usages partagées entre artistes, entrepreneurs et habitants. Modularité et partage d'espaces figurent parmi les critères de ce projet afin de faire de ce lieu un vecteur de sociabilité.

Les habitants ont parallèlement été activement impliqués dans le projet par le biais de journées de concertation et la création de groupes de travail citoyens. L'espace est ainsi déjà fréquenté pour des représentations ou des activités en intérieur ou en extérieur. *Prad ar Stivell* est ainsi pensé comme un nouveau lieu culturel et créatif, au cœur de la Bretagne rurale.

MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER

Territoire *

Département de l'Hérault, à 15 km de Montpellier
En périphérie de Montpellier Méditerranée Métropole
1900 habitants
Dépendance économique à la métropole



Carte sensible du centre de la commune de Murviel-lès-Montpellier

Economie locale

Viticulture
Baisse de 71 % du nombre d'exploitations viticoles en 32 ans (passage de 262 ha à 184 ha de surface agricole utilisée)
Absence de bar, plusieurs commerces essentiels, 1 restaurant, 1 épicerie

Démographie *

Depuis la pandémie du Covid 19, Murviel est devenue de plus en plus attractive, comme en témoigne notamment la construction de nouveaux logements.

0-14ans	15-29ans	30-44ans	45-59ans	60-75ans	75+
20,8%	13,8%	17,9%	24,7%	15,2%	7,7%

Équipements

1 école primaire
1 école maternelle
1 collège
Équipement sportif : terrain de football, 2 courts de tennis

Tissu associatif

Très actif (110 associations)

Population **

68,5% d'actifs avec emplois
9,2% de chômeurs
11,1% d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés
6,1% de retraités ou préretraités
5,1% d'autres inactifs

* Des 15 - 64 ans
* Données INSEE

LE PROJET DE TIERS-LIEU

LA CAV'COOP

Fondée en 1941, la cave coopérative vinicole, *Murviel-vi-viel* – un nom faisant référence au « vin vieux » – fut autrefois un centre commercial pour toute une industrie agricole locale. Fermée depuis quelques années, la cave fait aujourd'hui partie d'un projet de réhabilitation plus global qui vise notamment à permettre sa réouverture.

Ce lieu, identitaire et identifié à l'échelle de la commune, est perçu comme un témoignage direct de l'histoire de Murviel. Fort d'une envie collective de voir ce lieu préservé d'un projet immobilier, un collectif citoyen s'est formé, donnant naissance à *La Cav'Coop*. Or, l'originalité de ce collectif tient à la nature des porteurs de projet : les habitants y côtoient les associations locales – comme *Art Mixtes* (théâtre) ou le *Repaircafé* (atelier de réparation d'objets) – ainsi que des acteurs publics, la municipalité étant impliquée au sein de l'association par

l'intermédiaire d'un représentant choisi par le conseil municipal. Ce collectif porte un projet de tiers-lieu composé d'activités variées. Si le projet n'est pas encore entièrement défini, sont prévus une salle de spectacle, un atelier partagé, un espace de restauration ou encore un garage associatif. Le projet demeure ouvert aux propositions, *La Cav'Coop* ayant pour ambition de créer un véritable lieu de vie ouvert à tous les publics intéressés par le devenir de cette cave.

Bénéficiant d'un soutien départemental et régional, ainsi que d'un accompagnement en ingénierie par l'ANCT et la foncière Bellevilles, l'association poursuit sa recherche de financement afin de lancer les travaux. Si le lieu demeure fermé pour des questions de sécurité, plusieurs actions de préfiguration ont été menées depuis 2019 pour renforcer un collectif déjà bien engagé.

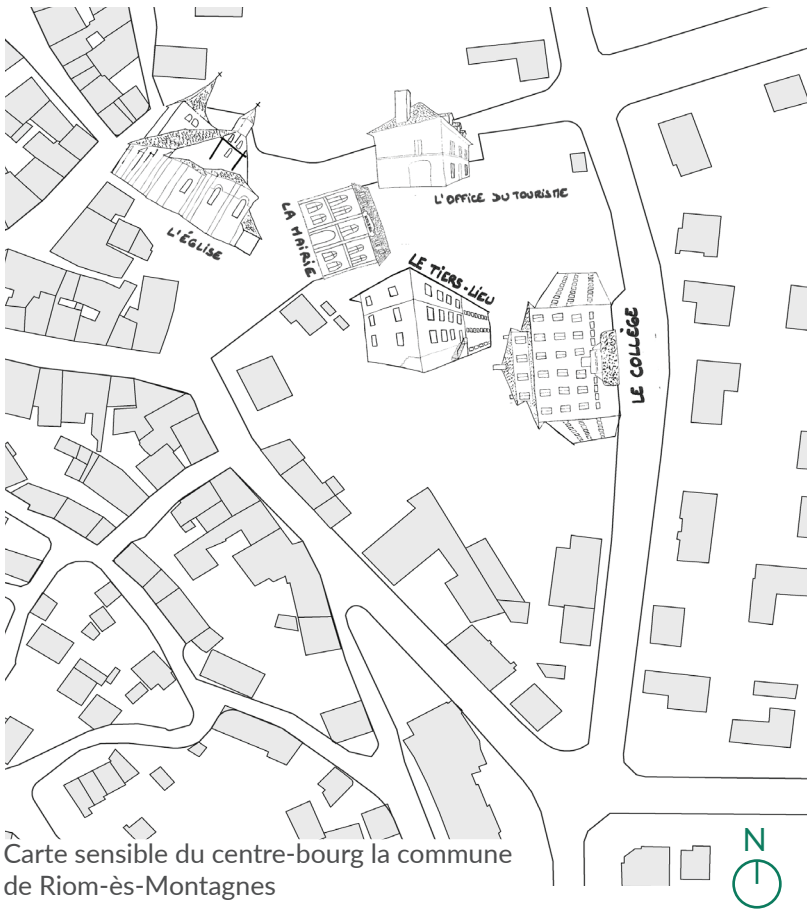


L'ancienne cave vinicole, emplacement du futur tiers-lieu

RIOM-ÈS-MONTAGNES

Territoire *

Département du Cantal, région Auvergne
Rhône-Alpes, au sein du Parc Naturel Régional
des Volcans d'Auvergne
Commune centre de la communauté de
communes du Pays de Gentiane.
1900 habitants



Démographie du Pays de Gentiane *

6768 habitants
14,7 habitants/km2
Baisse globale de population de 44% entre 1968
et 2018
Baisse de population pour toutes les tranches
d'âges, sauf la catégorie des 60-74 ans avec une
augmentation de +11%

0-14ans	15-29ans	30-44ans	45-59ans	60-75ans	75+
11,1%	10,2%	13,9%	20,2%	27,4%	17,1%

Tissu associatif

Très actif (plus de 50 associations),
dont la moitié sont des
associations sportives

Economie locale

64 exploitations
(tissu agricole dynamique
développé autour de l'élevage de
bovins de la race Salers)
112 entreprises artisanales
installées sur la commune

Équipements

1 collège
1 école maternelle-primaire
publique et 1 privée
1 cinéma : Le Quai des Arts
Équipement administratifs : les
bureaux de l'intercommunalité
et ceux de France Services

Population **

69,4% d'actifs avec emplois
5,9% de chômeurs
5,2% d'élèves, étudiants et
stagiaires non rémunérés
9,8% de retraités ou préretraités
en
9,7% d'autres inactifs

* Des 15 - 64 ans
* Données INSEE

LE PROJET DE TIERS-LIEU



Ancienne aile du collège de Riom-ès-Montagnes, emplacement du futur tiers-lieu

L'AILE DU COLLÈGE

L'ancienne aile du collège de Riom-ès-Montagnes, fermée depuis quelques années, trouve aujourd'hui une nouvelle vocation dans un projet de création, pour le Pays de Gentiane, d'un pôle intercommunal des services et de la famille. En cédant ce lieu à la communauté de communes pour l'euro symbolique, la municipalité de Riom a privilégié une rénovation adaptée aux besoins locaux. Le projet, porté par la communauté de communes, vise ainsi à faire de ce lieu une véritable centralité fonctionnelle à l'échelle du bassin de vie. Au cœur du bourg de Riom-ès-Montagnes, ce tiers-lieu pourrait devenir à terme une nouvelle centralité favorisant les rencontres intergénérationnelles.

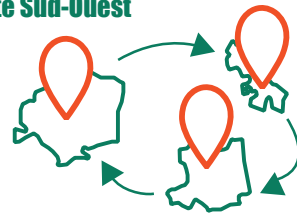
Né de la nécessité d'offrir plus d'espace
aux agents de *France Services* et de

l'intercommunalité qui partagent
actuellement leurs locaux, ce tiers-lieu
est avant tout pensé comme un moyen de
faciliter l'accès aux services publics. Centré
sur la famille, et plus spécifiquement sur
l'accueil d'enfants et d'adolescents, ce lieu est
conçu comme un outil en faveur de la mixité
des publics. Les locaux de France Services et
ceux de Pays de Gentiane côtoieront ainsi
un Relais Petite Enfance, un « espace ado »
ou encore un lieu d'accueil parents-enfants.

Bénéficiant d'un accompagnement en
ingénierie par l'ANCT et de subventions
publiques, ce projet est à l'aube de se
concrétiser, l'intercommunalité ayant déposé
une demande de permis de construire en
2024.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST

CC des Vosges
côté Sud-Ouest



Les communes de Lamarche, Monthureux-sur-Saône et Darney, qui font partie de la même intercommunalité, collaborent pour développer chacune un tiers-lieu sur leur commune.

LAMARCHE

Tissu associatif

Actif (plus de 15 associations)

Équipements

Équipements médicaux :
1 hôpital, 1 maison de santé
Équipements culturels :
1 salle des fêtes, 1 médiathèque
Équipements scolaires :
1 collège, 1 école primaire
Équipement administratif :
locaux de France Services



DARNEY

Tissu associatif

Actif (plus de 15 associations)

Équipements

Équipements médicaux :
1 maison de santé, plusieurs structures médico-sociales
Équipements scolaires :
1 école maternelle et primaire, IFPRO, ancien bâtiments du collège
Équipements culturels :
1 parc, 2 musées
Équipements administratifs :
bureaux de la communauté de communes

Territoire et Population de la communauté de communes *

Communes situées à l'extrémité Sud-Ouest du département des Vosges
Dans la région Grand-Est
17 hab./km²
65,1% d'actifs avec emplois
8,9% de chômeurs
6,1% d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés
10,4% de retraités ou préretraités en
9,5% d'autres inactifs

* Données INSEE

0-14ans	15-29ans	30-44ans	45-59ans	60-75ans	75ans+
13,9%	12,5%	15,1%	21,3%	23,6%	13,7%

Economie locale de la communauté de communes *

694 établissements dont
- 138 dans l'industrie manufacturière, extractive et autres
- 125 dans la construction
- 188 commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
- 50 dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale

MONTHUREUX-SUR-SAÔNE

Tissu associatif

Plus de 35 associations
Réseau d'associations (*Le Réseau*)
qui rassemble plusieurs associations
de Monthureux et alentours

Équipements

Équipements scolaires : 1 école maternelle,
1 école primaire, 1 collège
Équipements administratifs :
locaux de France Services, bureaux de
l'intercommunalité

Carte sensible de la communauté de communes "Les Vosges Côté Sud Ouest"

LES PROJETS DE TIERS-LIEUX

LA CANOPÉE

En 2019 naissait l'idée de *La Canopée*, un projet porté par les élus communaux et le programme *Petites Villes de Demain*, visant à revitaliser le centre-bourg et à favoriser la création de liens sociaux. Inauguré en 2022 dans les locaux de l'ancien siège de la communauté de communes, le tiers-lieu de Darney constitue un espace de sociabilité et de proximité au cœur de la commune. Sur plusieurs niveaux, il propose des espaces mutualisés entre acteurs publics et privés. Les agents France Services côtoient ainsi l'assistante sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dans un *open space* partagé. La bibliothèque, située à proximité, est ouverte aux publics plus jeunes et propose une ludothèque ainsi qu'une offre d'animation culturelle. Au sous-sol, un espace sportif est investi par l'association *Raid Evasion Azimut*, qui propose des séances d'immersive room (sport en réalité virtuelle). À l'étage, six bureaux sont proposés à la location. Diversité et mixité des publics



L'HÔPITAL

Porté par le programme *Petites Villes de Demain* à l'échelle locale, le projet de tiers-lieu de la commune de Lamarche est encore en phase de conception. Si plusieurs lieux ont été identifiés pour envisager son



sont donc au cœur de ce projet, qui accueille une centaine de personnes chaque semaine. Soutenu par les élus communaux et intercommunaux, ce projet – qui constitue le seul tiers-lieu officiellement ouvert parmi les cas étudiés dans le cadre de notre travail – s'impose comme un modèle à échelle locale. Ouverte aux propositions citoyennes, *La Canopée* s'oriente aujourd'hui vers la création d'un espace dédié aux adolescents, afin d'adapter son offre de services aux besoins locaux et aux habitants.

implantation, c'est l'ancien hôpital qui semble faire consensus. Central et en partie inoccupé, ce lieu serait en capacité d'accueillir le projet. Ses propriétaires envisagent par ailleurs de le léguer à la commune.

De façon similaire à à Darney, il est envisagé d'établir sur le site une permanence des agents de *France Services* ainsi qu'un « espace ado ». Le recours au dispositif *Place des Services*, proposé par le groupe La Poste, est également envisagé comme un moyen de pérenniser le projet en facilitant l'animation du lieu. Il s'agit ici de concevoir un projet solide à échelle communale afin de pouvoir s'assurer de l'adhésion des citoyens.

LA QUINCAILLERIE

L'ancienne quincaillerie de Monthureux-sur-Saône, fermée depuis quelques années, est aujourd'hui envisagée comme lieu d'accueil d'un futur projet de tiers-lieu. Situé sur la place centrale du village, ce bâtiment se distingue par ses grandes baies vitrées qui offrent aux curieux une vue d'ensemble du lieu. Porté par la chargée de projet *Petites Villes de Demain*, ce tiers-lieu répond à deux enjeux locaux identifiés : la volonté de proposer une offre de services qui soit vectrice de lien social, et la nécessité d'offrir davantage d'opportunités culturelles aux publics jeunes.

Si, à ce stade du projet, lieu et activités ne sont pas encore définis, l'ancienne quincaillerie semble néanmoins s'imposer comme un espace adapté. Disposant d'un étage, d'un jardin et d'un sous-sol aménagé, le bâtiment offre des perspectives diversifiées



de conception, concrétisées par une étude de faisabilité déjà réalisée. Sont aujourd'hui envisagés un café associatif, une médiathèque et une salle de sport. L'ensemble pourrait également être complété, à l'étage, par une offre de logement exploitée par un bailleur social. En attendant, le local de l'ancienne boucherie situé en face de la quincaillerie est, quant à lui, envisagé comme un lieu de préfiguration dans lequel le futur café associatif pourrait lancer son activité. Ouvert ponctuellement, ce café pourrait ainsi fédérer une communauté d'acteurs en amont de l'ouverture du tiers-lieu.

LA MISE EN RÉSEAU

La création de trois de tiers-lieux dans les centralités de l'intercommunalité a conduit les porteurs de projets à envisager une potentielle mise en réseau de ces projets. Cette mise en commun s'est imposée naturellement dans la mesure où les trois communes sont accompagnées par des chargées de projet du programme *Petites Villes de Demain* qui travaillent déjà conjointement pour élaborer leur plan de revitalisation des centres-bourgs. Il ne s'agit ainsi pas de constituer un réseau institutionnel de tiers-lieux, mais de mettre en commun les opportunités et difficultés rencontrées dans un esprit de cohésion et d'apprentissage mutuel. Cette interconnaissance des projets favorise leur développement et permet de pérenniser les initiatives portées. *Le Traversier* – tiers-lieu itinérant effectuant des permanences dans les communes de l'intercommunalité – établit déjà un lien entre ces localités en rassemblant les administrés et en assurant la transmission de livres, d'informations et de tout canaux de sociabilité. Ainsi, un projet de mise en réseau de tiers-lieux se met en place dans la communauté de communes Vosges Côté Sud-Ouest.



CONSTRUIRE ET FAIRE VIVRE UNE COMMUNAUTÉ

La construction d'un projet de tiers-lieu s'apparente davantage à une démarche collective en faveur du développement local qu'à l'élaboration d'un projet d'équipement par une municipalité. Si le collectif émerge parfois naturellement, il arrive qu'un appui soit nécessaire afin de favoriser sa constitution. Plusieurs étapes guident ce processus, des premières rencontres à la pérennisation d'une communauté constituée.

Compte tenu du lien qui l'unit à ses administrés, la collectivité demeure familière des enjeux inhérents à son territoire. Une analyse des données démographiques de la commune et l'ouverture d'un dialogue avec les habitants permettra néanmoins de préciser leurs besoins et attentes. Pour ce faire, de nombreux outils existent : enquêtes publiques, diagnostics territoriaux, réunions publiques, etc. Quand le projet est porté par une entreprise, une association ou un collectif citoyen, réaliser un diagnostic de proximité renforce sa viabilité et son impact sur la fabrique du lien social local.

Une fois les acteurs identifiés et le dialogue établi, des dispositifs participatifs permettent d'amorcer la co-construction du projet. Sensibilisation, ateliers de préfiguration, fresque collective, chantiers participatifs en sont quelques exemples. La mise en retrait progressive des pouvoirs publics peut encourager la formation d'une communauté active par la délégation de responsabilités et de pouvoirs décisionnels. En constante évolution, cette communauté doit être animée tout au long de la mise en place du projet, qui peut parfois s'étendre sur plusieurs mois ou années. Les outils et l'attention portée à la communication constituent également des enjeux à soigner dès l'amorce du projet, afin notamment de conserver l'esprit d'initiative et la mobilisation citoyenne.

IDENTIFIER LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LEURS BESOINS

Qui habite la commune ?

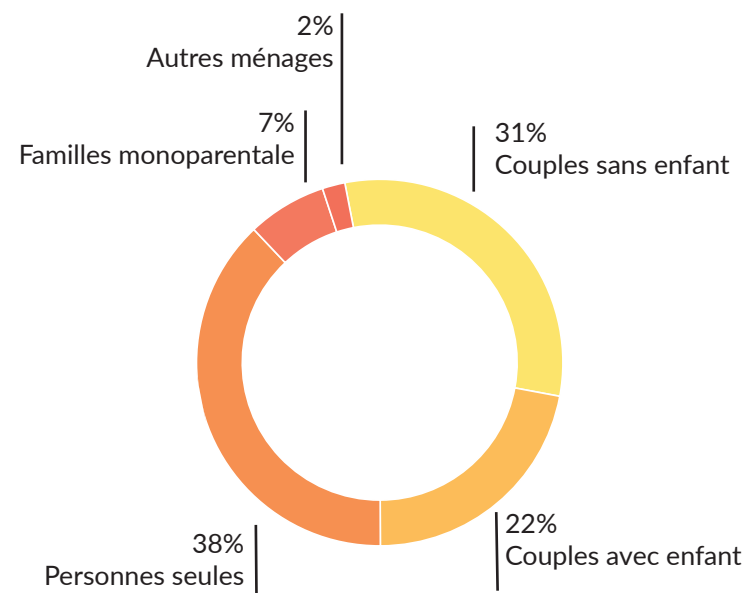
Le tiers-lieu s'insère dans un écosystème économique, social et culturel formé à partir d'un réseau relationnel particulier. Connaître les acteurs de la commune permet d'identifier les besoins, les attentes mais aussi les dynamiques spécifiques au territoire.



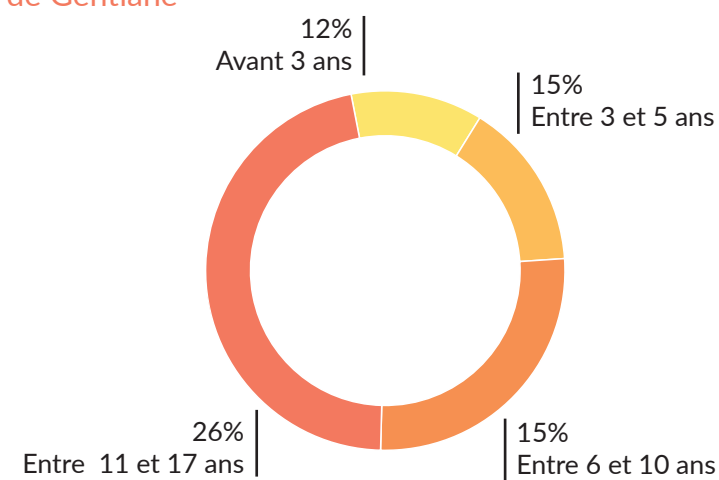
S'appuyer sur des données précises pour construire le projet

Avant de monter un projet de tiers-lieu, l'intercommunalité Pays de Gentiane a mandaté, en 2021, le bureau d'étude *Populus Études* pour réaliser un diagnostic territorial à l'échelle du bassin de vie. Ce rapport a permis d'extraire des données démographiques précises à même d'identifier les difficultés et les besoins rencontrés par les habitants. Il en ressort ainsi une baisse significative du nombre d'enfants de moins de 14 ans en l'espace de cinq ans, ainsi qu'une présence accrue de couples sans enfants. Le projet de création d'un pôle multiservices à destination des familles apparaît alors comme une réponse à ce diagnostic démographique, pointant le besoin de revitaliser ce territoire et le rendre plus attractif pour les familles des alentours.

Données démographiques, répartition de la composition des ménages dans l'intercommunalité du Pays de Gentiane

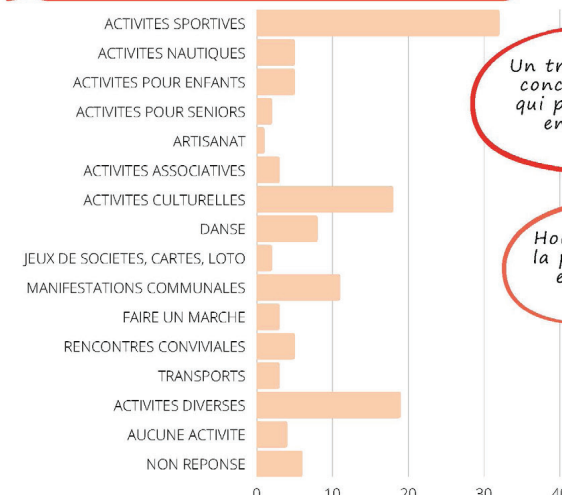


Données démographiques, répartition par tranches d'âge des mineurs dans l'intercommunalité du Pays de Gentiane



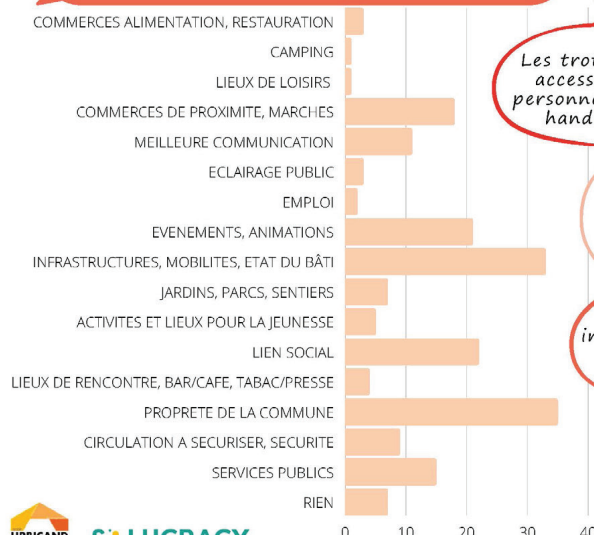
© Populus Études

Quelles activités supplémentaires aimeriez-vous pouvoir faire dans votre commune ? 127 idées



Un club de gym adultes.
J'aimerais apprendre à danser.
Envie de marcher avec d'autres personnes.
Des ateliers de quelques jours initiatifs : arts, cuisine, informatique, photos....
Hormis le foot et la pétanque, tout est à créer à Lamarche.
Proposer des activités culturelles (concert, cinéma, théâtre...)
Un troc entre voisins concernant tout ce qui peut être loué - en somme une entraide.

Que souhaiteriez-vous de plus pour améliorer la qualité de la vie locale ? 197 idées



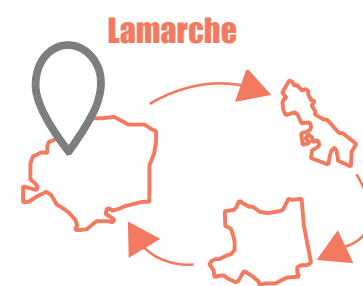
Embellir l'entrée de Lamarche.
Plus d'informations pour savoir ce qu'il se passe
Un marché hebdomadaire avec tous les producteurs de la bouche
Que nos élus viennent à la rencontre des forces vives de la commune. 25 agriculteurs jamais visités depuis 20 ans, c'est l'équivalent de 200 emplois.
Nettoyage plus régulier des trottoirs et du cimetière.
Des rencontres intergénérationnelles et multiculturelles
Mise en place des sacs jaunes et ramassage écologique des déchets.
Des dispositifs qui permettent de faire ralentir les véhicules.
Les trottoirs plus accessibles aux personnes âgées ou handicapées.



Extrait des réponses des habitants aux questionnaires menés par la commune de Lamarche, diagnostic territoriale 2022, programme Petites Villes de Demain

© Urbicand

Donner la parole

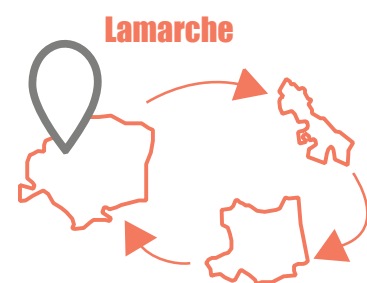


Dans le cadre du programme *Petites Villes de Demain*, une étude stratégique pré-opérationnelle de Lamarche et Monthureux-sur-Saône a été menée en 2022. La réalisation d'une consultation (par porte-à-porte) a permis aux habitants de la commune de s'exprimer sur ce qui permettrait d'améliorer leur qualité de vie sur le territoire. Plus d'un ménage sur cinq ont répondu à l'enquête. Cette participation significative produit une vision claire des besoins du territoire.

RASSEMBLER ET ÉLABORER UN PROJET COMMUN

Comment élaborer un projet collectif ?

La co-construction du projet dès sa préfiguration constitue un élément clef pour favoriser l'appropriation par les usagers et fédérer une communauté. Cette démarche peut être menée à l'initiative de la collectivité comme du tissu associatif local.



Proposer des ateliers dédiés

Dans sa stratégie de revitalisation, la commune de Lamarche met en place plusieurs ateliers de concertation. Ces échanges permettent d'élaborer un diagnostic territorial et de construire une communauté de forces vives, qui construisent un récit et un projet collectif.



Journées de concertation dans la commune de Lamarche, diagnostic territoriale, programme Petites Villes de Demain



La maire de la commune, madame Jaouen, présentant le projet et le bâtiment du futur tiers-lieu



Invitations produites par la commune de Saint-Hernin pour une journée de concertation, le 24 juin 2022



© Page facebook de la municipalité de Saint-Hernin



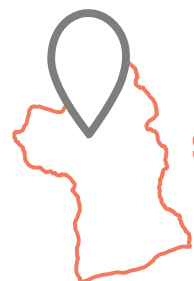
Réunir pour construire

En juin 2022, une journée de concertation a été organisée par la municipalité de Saint-Hernin, accompagnée par l'organisme Culturelab, une agence culturelle du Finistère. Une centaine de participants, porteurs d'idées nouvelles, ont contribué à l'élaboration du projet. A partir de ces contributions, deux groupes de travail ont été créés - l'un dédié à l'organisation d'activités et ateliers culturels divers, l'autre à l'organisation d'événements et spectacles culturels sur le territoire communal - l'objectif étant de maintenir une dynamique collective jusqu'à la livraison des travaux.

ANIMER UNE COMMUNAUTÉ

Comment faire vivre la communauté de projet ?

Les dynamiques collectives se construisent et s'entretiennent pour animer la communauté pendant tout le processus de montage du tiers-lieu. L'animation d'une communauté constitue ainsi une étape fondamentale dans la préfiguration du projet mais aussi dans sa pérennisation.



Saint-Hernin

Réunir

La commune de Saint-Hernin est connue à l'échelle du département pour ses activités festives et l'organisation de sa programmation culturelle. Implantée dans un territoire où les artistes locaux sont nombreux, le comité des fêtes, les associations mais surtout les deux groupes de travail créés spécifiquement pour soutenir le tiers-lieu, œuvrent à densifier le calendrier culturel de la commune dans l'attente de la livraison du bâtiment. La quasi-totalité des festivités se déroulent sur le site du futur tiers-lieu, sous la halle présente depuis 2019, sur la place ouverte ou encore dans la salle polyvalente (dont l'espace n'est pour le moment pas adapté).

Evènements festifs à Saint-Hernin sur la place du futur tiers-lieu et dans la mairie



Chantier de déblaiement de la cave vinicole de Murviels par l'association la Cav'coop

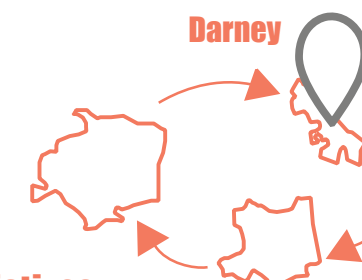
Créer des espaces de participation



Murviel-lès-Montpellier

Un chantier participatif a permis de libérer l'espace intérieur de la cave. Réalisé par *La Cav'Coop* en 2021, le chantier a rassemblé des membres de l'association ainsi que des habitants de la commune. Permettant de mobiliser à échelle locale, le chantier participatif a également été l'occasion de revenir sur l'histoire du projet et des acteurs impliqués.

Affiche du tiers-lieu de Darney, invitation à un chantier participatif



Darney

Favoriser la prise d'initiatives

Le tiers-lieu de Darney organise régulièrement des chantiers participatifs pour entretenir le bâti du tiers-lieu. Une équipe d'une dizaine de personnes, composée de bénévoles et de jeunes accompagnés par la Mission locale ont par exemple repeint l'espace bibliothèque. Cependant, les locaux appartenant à l'intercommunalité, l'équipe n'a eu d'autre marge de manœuvre que celle du choix de la couleur affaiblissant quelque peu le potentiel d'appropriation des espaces par les usagers. Les tensions liées à la façon d'aborder la co-construction des projets de tiers-lieux peuvent advenir lorsque ceux-ci sont portés par des collectivités désireuses de conserver la ligne éditoriale.

COMMUNIQUER ET DIFFUSER

Comment faire connaître le lieu et favoriser son attractivité ?

Fédérer une communauté autour du projet du lieu nécessite qu'une démarche proactive soit portée pour faire connaître son existence, ses activités mais aussi favoriser l'implication de tous, notamment les potentiels usagers qui pourraient en être le plus éloignés. L'enjeu de communication en cela est crucial, et ce tout au long du montage de projet et de vie du tiers-lieu.

Le dispositif *PanneauPocket*



© PanneauPocket

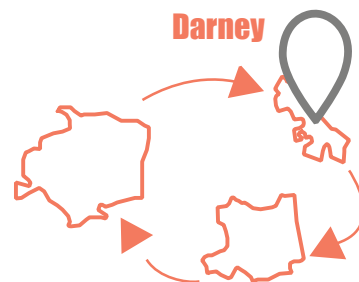
Utiliser des canaux préexistants

Le dispositif *PanneauPocket* permet aux collectivités de mettre en place un système de diffusion des actualités locales par le biais d'alertes et de notifications sur mobile. La commune de Lamarche l'utilise, par exemple, pour tenir informés ses administrés des permanences du Traversier. Innovant et facile d'accès, ce « panneau de poche » permet de maintenir le lien et de préfigurer les avancées des projets.

Lamarche



Darney



Multiplier les outils employés

À Darney, tous les outils de communication sont mobilisés pour faire vivre et connaître le lieu. Les réseaux sociaux comme *Instagram* ou *Facebook* sont alimentés régulièrement des dernières actualités. L'application *PanneauPocket* est aussi utilisée. Pour les personnes moins en fracture numérique ou moins familières de ces outils, la presse locale et les newsletter papiers sont également employées.



© La Caropée

03

LETTRE
D'INFORMATION

LA CAV'COOP DE MURVIEL

BIENTÔT UN TIERS LIEU, DÉJÀ UNE OCCASION DE PHOSPHORER

DANS CE NUMÉRO

Rendez-vous
Grand Nettoyage
Portrait
Notre actu

RENDEZ-VOUS EN LIGNE ...

PRÉSENTER, EXPLIQUER, CONSTRUIRE
ENSEMBLE LE TIERS LIEU DE MURVIEL

NOV
25
2020

POUR PARLER DES
TIERS LIEUX & DE LA
CAV'COOP DE MURVIEL

20H00-20H45 | MERCREDI

EN LIGNE, INSCRIVEZ-VOUS EN
NOUS ENVOYANT UN MAIL À :
ASSO.CAVCOOP.MURVIEL@GMAIL.COM

La Cav'Coop a
lancé un appel
à candidatures
pour une
mission
d'architecte
programmiste.
Annonce
publiée le
20.11.2020
dans Midi
Libre



© Gazette de La Cav'coop

La Cav'Coop n'a pas fini de se
faire belle et le projet citoyen
gagne en éclat.



Avant le grand nettoyage de
printemps auquel nous
espérons pouvoir convier toute
la communauté de la Cav'Coop,
les bénévoles ont rempli les
premières bennes, passé les
premiers coups de balai...

Exemple de Newsletters envoyée par l'association La Cav'coop aux adhérents



Murviel-
lès-Montpellier

Créer des outils de communication dédiés

L'association *La Cav'Coop* réalise une newsletter envoyée tous les mois aux habitants de la commune pour leur présenter le projet, son état d'avancement et les associations impliquées, mais aussi les informer des prochains rendez-vous.



PILOTER UN PROJET PARTAGÉ

La gouvernance d'un tiers-lieu, lorsqu'elle est conçue de manière partagée, encourage l'implication citoyenne. Permettant à l'usager de devenir lui-même acteur du lieu, elle favorise la réunion d'acteurs aux horizons différents dans l'optique d'enrichir le projet. La mixité des publics est ainsi une donnée à ne pas négliger dans la mise en place d'un modèle de gouvernance inclusif.

Si chaque configuration est unique, l'équilibre entre portage public et gouvernance partagée peut renforcer la cohérence du projet. Une gouvernance entièrement portée par la puissance publique peut, par ailleurs, fragiliser un projet sur la durée, en cas de changement d'affinités politiques par exemple. L'intégration du tissu associatif et de l'entrepreneuriat local est donc une des conditions sine qua non à la construction d'un projet partagé.

Dans le choix d'un format de gouvernance, comme dans celui d'un statut juridique, il n'existe pas de solution universelle. Ces décisions se doivent de refléter les ambitions des porteurs de projets, en adéquation avec la communauté constituée. Plusieurs options sont ainsi envisageables pour structurer ce collectif : association, société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), portage communal ou montage plus complexe (réunissant par exemple une société civile immobilière, une société par actions simplifiées et une association). Ces choix pourront avoir un impact sur la gestion du tiers-lieu, l'implication des acteurs ou encore l'organisation spatiale des espaces.

ÉTABLIR UN MODÈLE DE GOUVERNANCE

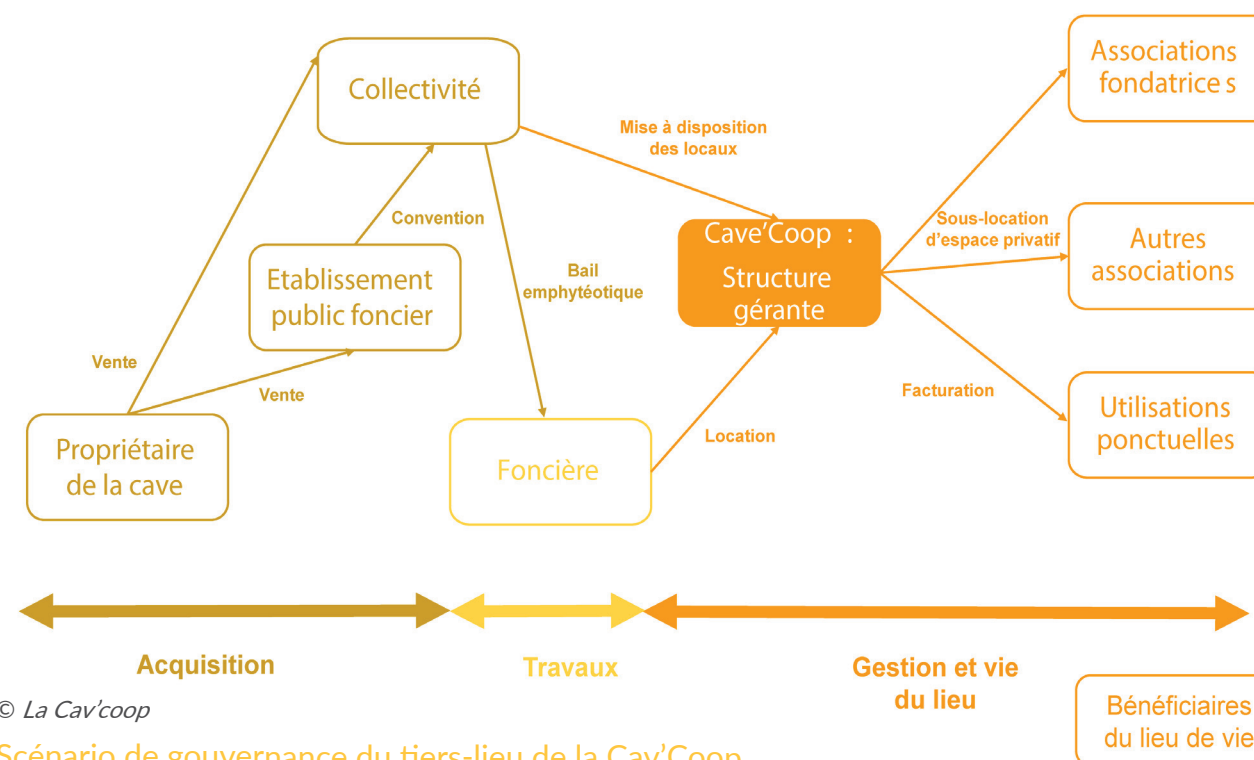
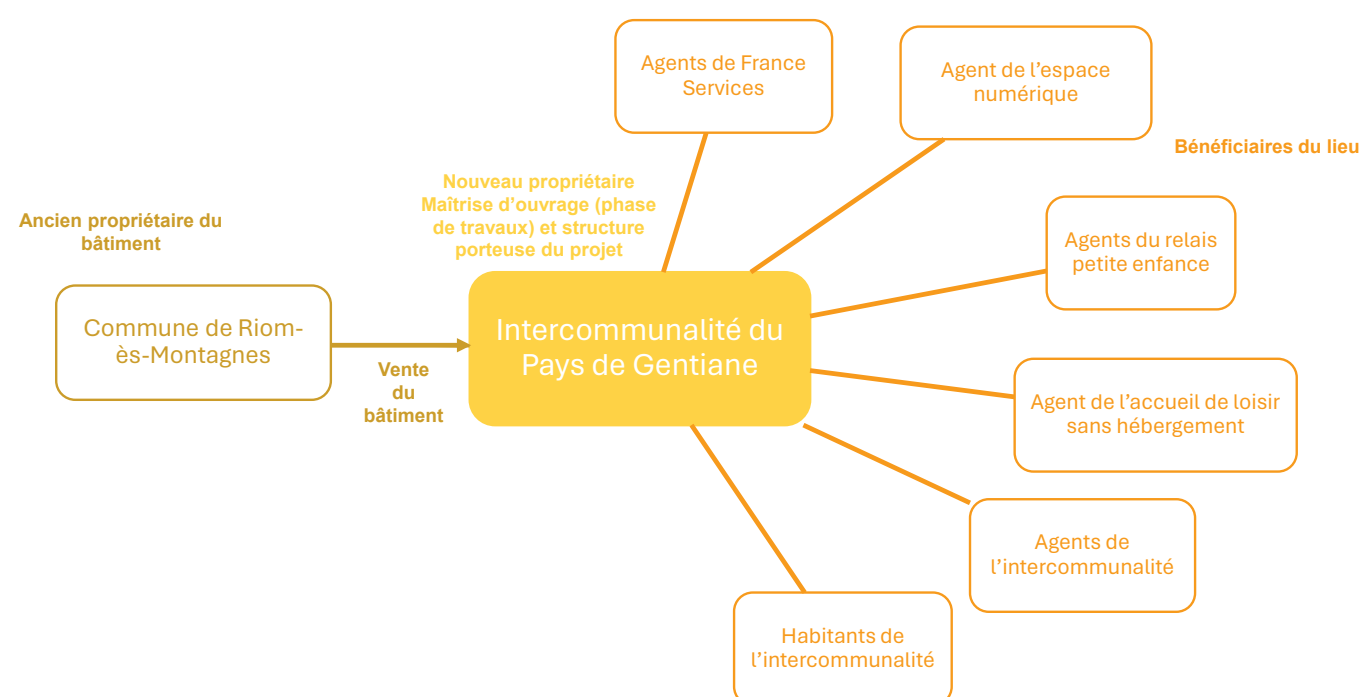
Quel modèle de gouvernance correspond au projet ?

L'étape de définition de la gouvernance, qui se reflète notamment dans le choix d'un statut juridique, est essentielle car elle pose le cadre du projet, énonce comment les acteurs entendent collaborer et définit le rôle de la collectivité dans le tiers-lieu. Les modèles de gouvernance, comme le statut juridique de la structure qui porte le projet, peuvent prendre différentes formes et évoluer dans le temps, au gré du développement du projet et du contexte local.

Ouvrir à la société civile

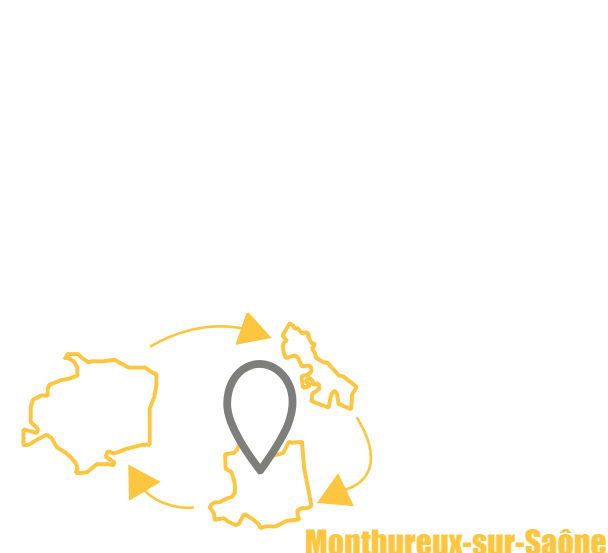
La gouvernance du pôle multiservices de Riom-ès-Montagnes est intégralement assurée par l'intercommunalité. Sans être parties prenantes de la gouvernance, l'intégration et l'implication d'acteurs locaux au projet s'avère plus difficile.

Organisation de la gouvernance et du fonctionnement du futur tiers-lieu de Riom-ès-Montagnes



© La Cav'coop

Scénario de gouvernance du tiers-lieu de la Cav'Coop



S'appuyer sur le tissu associatif local

Bien que le projet de tiers-lieu en soit à ses prémices, la commune de Monthureux-sur-Saône est d'ores et déjà forte d'un tissu associatif impliqué dans l'animation de la vie citoyenne. Poussés par l'association des parents d'élèves et *L'Odyssée*, (association de théâtre), les associations de la commune ont décidé de se constituer en un collectif. Si celui-ci a d'abord vocation à permettre de concevoir et organiser des événements festifs au niveau communal, il pourrait à terme venir prendre part à la gouvernance du tiers-lieu.



Penser la gouvernance partagée par l'intermédiaire d'une SCIC

L'association *La Cav'Coop*, qui porte le projet de tiers-lieu de Murviel, repose sur un partenariat entre la collectivité locale et des acteurs associatifs. Cette collaboration permet de soutenir le développement du projet. *La Cav'Coop* souhaite aujourd'hui tendre vers une SCIC, ce qui permettrait de répartir les responsabilités et les pouvoirs entre les parties prenantes. A ce titre, il convient de noter qu'une collectivité peut notamment s'associer à une SCIC sans pour autant détenir plus de 50% de son capital social. Cela permet à la collectivité de participer aux grandes orientations du projet tout en respectant les choix de la communauté grâce à la pluralité des voies exprimées au conseil d'administration.

PENSER UNE GESTION PARTAGÉE

Comment gérer un espace partagé ?

Une fois le modèle de gouvernance défini, il est nécessaire de penser une gestion du lieu qui permette aux différents acteurs et usagers de mutualiser les espaces de la façon la plus cohérente et fluide possible. Pour ce faire, un poste à part entière peut être créé, éventuellement appuyé par des missions en volontariat ou en service civique. Une gestion partagée entre les structures, associations et bénévoles engagées dans la vie du tiers-lieu peut aussi être envisagée.

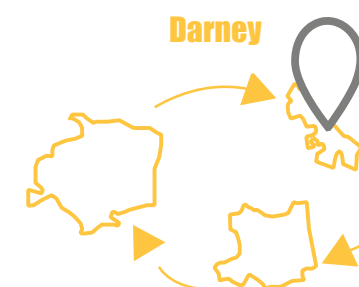
Créer un poste pour la gestion du tiers-lieu

La maire de Saint-Hernin réfléchit à recruter un salarié municipal qui serait mobilisé sur le tiers-lieu afin d'assurer la gestion et la distribution des clefs. La gestion du lieu, notamment de l'utilisation de la salle de spectacle et des ateliers mis en location, demande du temps et de l'attention. Créer un poste dédié permet ainsi de veiller au bon déroulement des activités, sans que cela ne repose exclusivement sur une implication bénévole. Ce salarié communal pourrait ainsi être mobilisé sur site en temps plein ou en temps partiel, afin d'occuper d'autres fonctions à échelle communale.

La mairie de Saint-Hernin



Bibliothèque de la Canopée



Financer un poste dédié

Pour assurer la gestion et l'animation du tiers-lieu, la commune de Darney a recruté une animatrice dans le cadre du volontariat territorial en administration (VTA). Ce dispositif, lancé en avril 2021, permet aux communes rurales de pouvoir financer de nouveaux postes tout en encourageant la revalorisation des espaces ruraux auprès des jeunes. Il s'adresse uniquement aux jeunes diplômés et propose des temps de mission allant de 12 à 18 mois. À Darney, un poste a donc été créé à l'échelle du tiers-lieu pour assurer le bon fonctionnement du lieu, accueillir, informer et orienter les usagers tout en contribuant à l'animation d'ateliers. Le choix du VTA permet ici un cofinancement entre l'ANCT (80%) et la municipalité (20%), traduisant cependant un engagement important de la part des communes au budget limité.

Tiers-lieu de Darney : accueil et ludothèque



DÉTERMINER LES USAGES DU LIEU

L'usager a-t-il sa place dans la fabrique quotidienne du lieu ?

De la même manière que la gestion du lieu doit permettre aux différents acteurs du tiers-lieu d'occuper l'espace, il est nécessaire de réfléchir à l'intégration des usagers au lieu. Pour qu'un espace soit réellement collectif, les usagers doivent pouvoir se l'approprier.

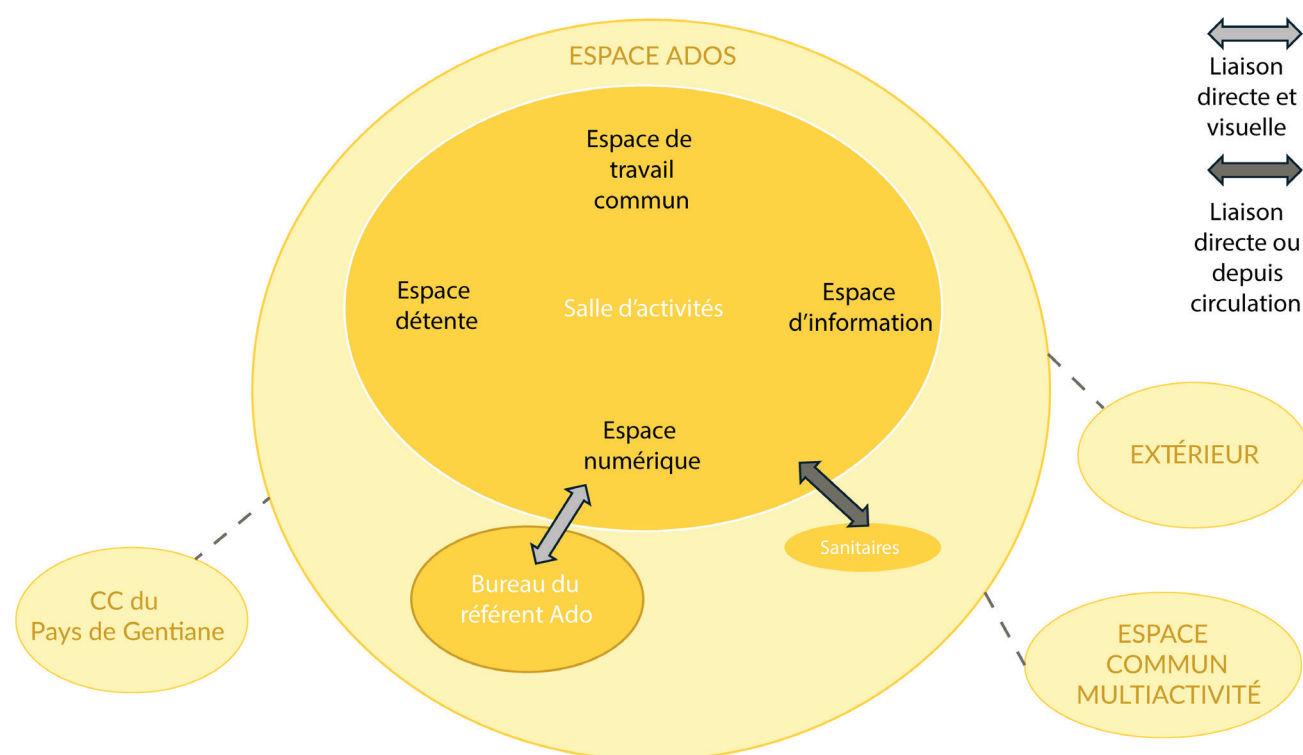
CC Pays de Gentiane



Favoriser l'appropriation citoyenne

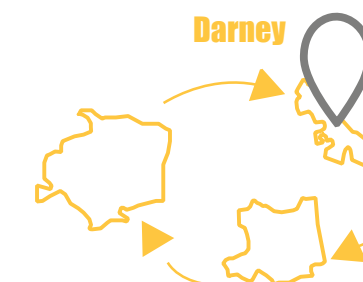
Le pôle multiservices de Riom-ès-Montagnes comprend un espace dédié aux adolescents, qui permet d'accueillir des temps de discussions et de jeux. Pour que les adolescents puissent s'approprier le lieu, l'animateur jeunesse de la mairie envisage de confier aux jeunes la réalisation d'une fresque ainsi que la conception de leur propre mobilier.

Organisation de l'espace adolescents et de son environnement proche du tiers-lieu de la Communauté de Commune du Pays de Gentiane



© Schéma de l'atelier d'architecture Panthéons/Charlotte DUMAS

Tiers-lieu de Darney, futur espace adolescents



Offrir des espaces selon les types d'usagers

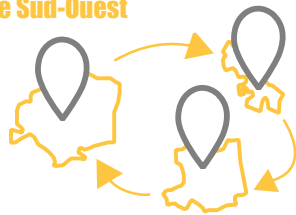
À Darney, un espace dédié aux adolescents sera prochainement ouvert dans un local isolé du bâtiment, accessible directement par la rue. Les adolescents qui souhaiteraient s'y installer devront cependant demander les clefs à l'accueil du tiers-lieu et ne pourront pas entrer directement. Ils pourront s'y asseoir, discuter, jouer, ou lire, mais ne pourront pas afficher ce qu'ils souhaitent sur les murs. Bien que ces règles apparaissent nécessaires aux porteurs de projet afin de veiller au respect des espaces, elles sont susceptibles d'impacter la capacité des adolescents à se les approprier.

COOPÉRER LOCALEMENT

Comment s'insérer dans des dynamiques locales ?

L'élaboration d'un projet à vocation collective réside également dans sa capacité à nouer des liens avec l'extérieur. En effet, si les collaborations internes au lieu revêtent un caractère primordial, sa dynamique doit permettre d'accueillir de nouveaux partenariats. Il est donc nécessaire de penser l'ancrage territorial du lieu pour qu'il puisse se lier avec d'autres acteurs, voire à d'autres tiers-lieux du territoire.

CC des Vosges
côté Sud-Ouest



Penser la mise en réseau

Les communes de Lamarche, Monthureux et Darney, qui font partie de la même intercommunalité, collaborent pour développer chacune un tiers-lieu sur leur commune. Le lien étroit établi entre les cheffes de projet PVD des trois communes favorise la mise en commun de leurs ressources matérielles, le partage d'expérience et permet également de veiller à ne pas créer de doublons entre les communes voisines en matière d'équipement. *Le Traversier* est un tiers-lieu itinérant qui fait la jonction entre les trois tiers-lieux et complète leur action en se rendant sur toutes les communes de l'intercommunalité pour créer du lien et organiser des événements.



Le Traversier, projet de l'association des Peps 59 (Vosges), installé sur une place de village



Le Traversier, projet de l'association des PEP 59 (Vosges)

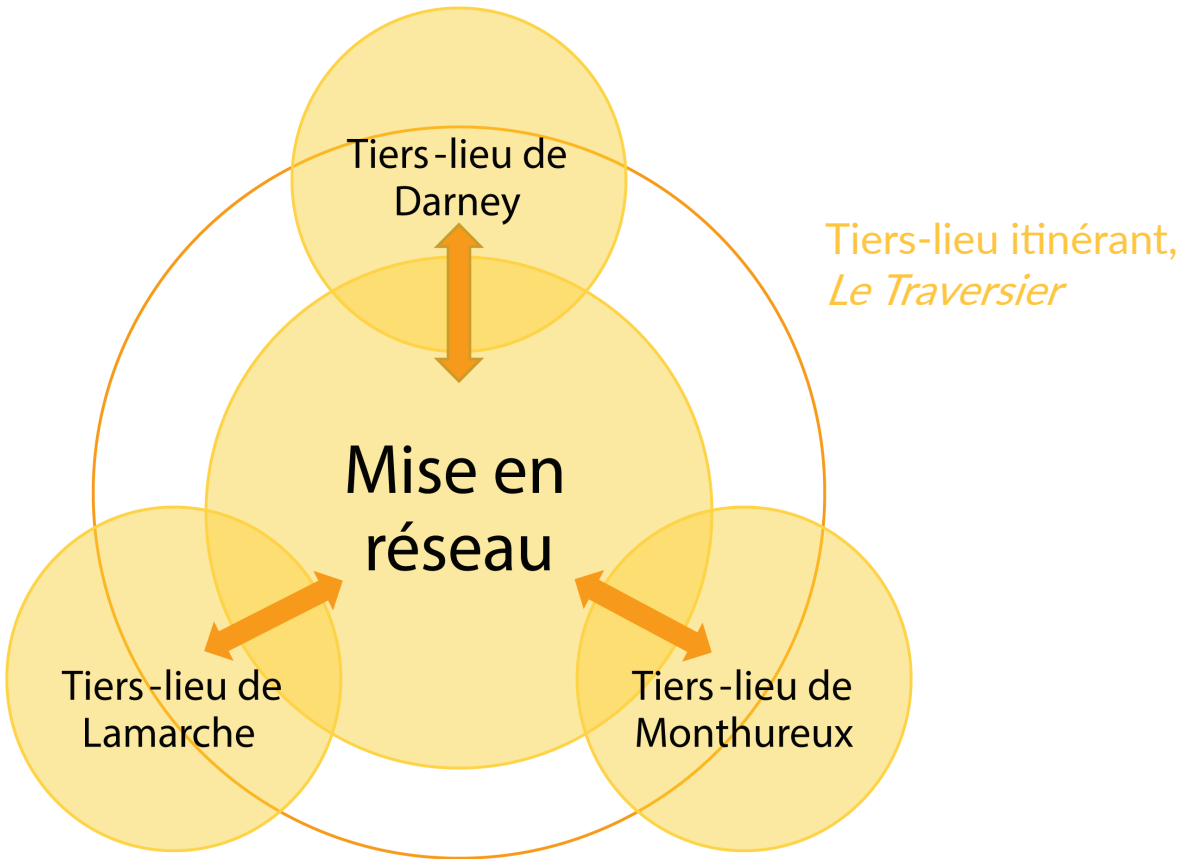


Schéma de l'organisation de la mise en réseau des tiers-lieux dans la communauté de communes des Vosges côté Sud-Ouest © Programme d'action PVD des trois communes



ASSURER LA VIABILITÉ DU PROJET

Le plus souvent, les tiers-lieux s'appuient sur des modèles économiques caractérisés par l'hybridation d'activités et donc de typologie de recettes. Dans certains cas, les activités lucratives soutiennent les activités d'utilité sociale non lucratives. La viabilité des projets dépend notamment de leur capacité à construire un équilibre économique, mais certains peinent à y parvenir. Il n'existe pour autant pas de recette universelle. Le modèle économique de chaque lieu se doit d'être conçu en fonction de ses objectifs propres et des activités qui s'y déploient. Les collectivités rurales jouent un rôle essentiel pour garantir cet équilibre car ces territoires, comme certains de leurs acteurs, peuvent être plus vulnérables.

La nature et le degré de soutien de la puissance publique dans les projets constituent des choix politiques. La dépendance à des subventions (d'investissement comme de fonctionnement) peut, à terme, fragiliser la pérennité du tiers-lieu. C'est pourquoi, même lorsque la gouvernance du tiers-lieu est entièrement communale ou intercommunale, la mise en œuvre d'activités lucratives peut constituer un levier pour assurer la résilience du projet dans la durée.

L'accompagnement et le soutien des collectivités et des pouvoirs publics peut prendre diverses formes : mise à disposition d'un local ou de ressources humaines, subventions ou encore appui en ingénierie dans le portage de projet. La question des ressources humaines est également afférente à l'enjeu du modèle économique et doit être clarifiée dès l'amorce du projet : il s'agit de déterminer si dans son fonctionnement quotidien le projet sera porté par des personnes salariées ou comptera sur l'appui bénévole d'acteurs de la communauté.

QUESTIONNER LA FAISABILITÉ

Quel volume d'investissements ?

En premier lieu, il est nécessaire de penser une échelle de projet adaptée à la fois aux moyens de la commune et à ses besoins. Le coût du projet représente notamment une préoccupation majeure pour les porteurs de projet qui s'engagent dans la recherche de financements, là où des solutions peu coûteuses peuvent exister mais demandent parfois davantage d'ingénierie.

CC Pays de Gentiane

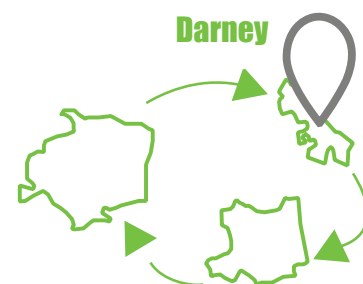


Viser le cofinancement

Le pôle multiservices Riom-ès-Montagnes a un coût très élevé et représente un investissement conséquent à l'échelle de l'intercommunalité ; cette dernière poursuit sa recherche de financements pour contribuer à la prise en charge du coût des travaux. Les enjeux liés à ces coûts, bien souvent les plus importants du projet, ne doivent pour autant pas prendre le pas sur les réflexions liées au développement du projet lui-même et de la communauté qui le soutient.

Coopérer pour mutualiser les frais

La commune de Darney a décidé d'installer le tiers-lieu dans les locaux de la communauté de communes des Vosges Côté Sud-Ouest, qui sont en très bon état. Ce faible coût d'investissement initial dans le bâtiment permet une plus grande latitude pour envisager des dépenses annexes. L'implantation du tiers-lieu au sein de locaux communaux peut néanmoins affecter son indépendance vis-à-vis des collectivités locales, voire rapprocher son fonctionnement de celui d'un service public.



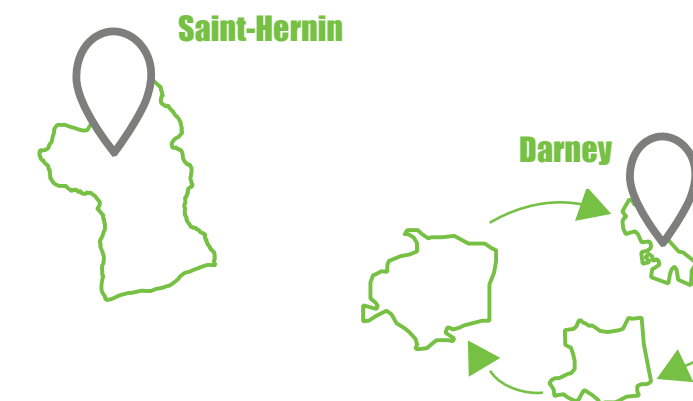
ÉQUILIBRER SON MODÈLE ÉCONOMIQUE

Comment sortir d'une trop forte dépendance aux subventions ?

Afin d'éviter une trop forte dépendance aux subventions, il est nécessaire de concevoir un modèle économique équilibré entre activités lucratives et non lucratives.

Veiller à la rentabilité

Le projet de tiers-lieu de Saint-Hernin comprend la mise à disposition d'une salle de spectacle à louer. Les futurs loyers permettront de garantir la stabilité financière du lieu et contribueront à financer certaines dépenses. Outre la salle de spectacles, les salles d'activités multi-usages pourront également être louées. Un café éphémère devrait également voir le jour pendant la saison estivale.



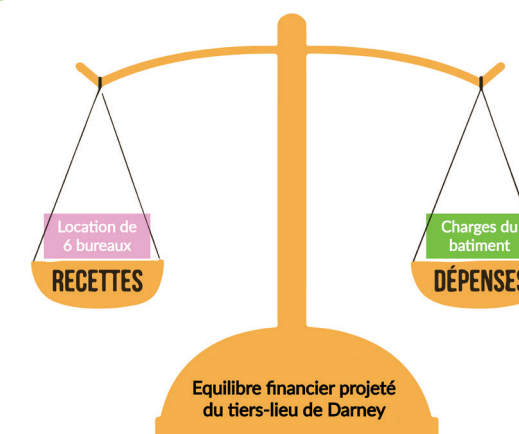
Un bureau à louer à Darney



Équilibrer les charges d'exploitation

Le premier étage du tiers-lieu de Darney dispose de six bureaux rénovés. Le tiers-lieu offre ainsi à la location des espaces aux professionnels qui souhaiteraient s'y établir. Les recettes générées par les loyers de chaque bureau pourraient, à terme, permettre de couvrir une partie des charges versées à l'intercommunalité. Il n'y a donc pas ici de logique de profit mais bien une réflexion autour du financement des frais de fonctionnement, les loyers étant fixés au regard du montant des charges.

Équilibre financier du tiers-lieu de Darney

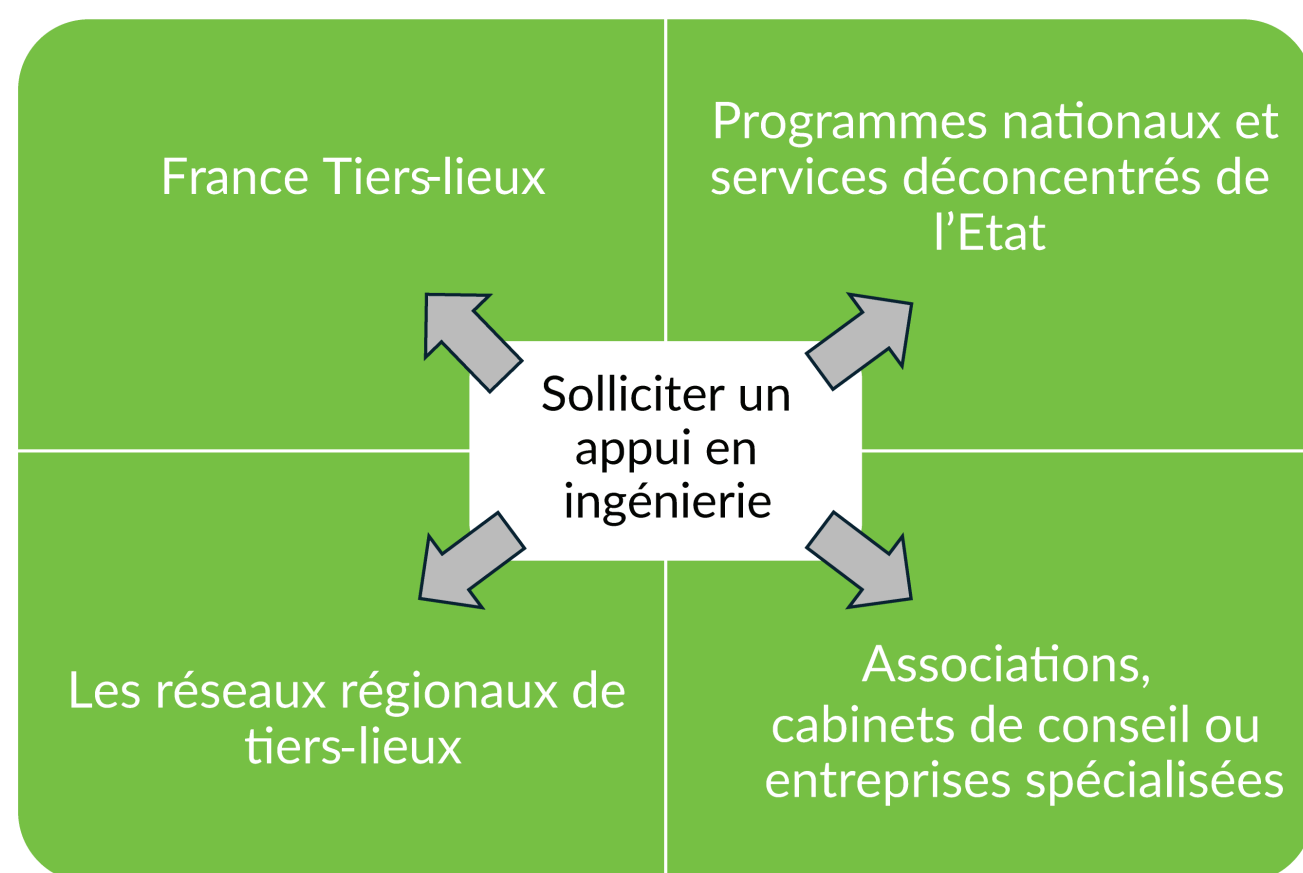


ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Comment bénéficier d'un soutien technique pour concevoir le projet ?

Si les subventions d'investissement et de fonctionnement demeurent les modalités de soutien les plus recherchées, bénéficier d'un appui en ingénierie peut également constituer un apport considérable dans la conception et le montage du projet. Il existe plusieurs modalités de soutien en ingénierie pour les collectivités, délivrées par plusieurs organismes : l'ANCT, la Banque des Territoires, les réseaux régionaux de tiers-lieux et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) France Tiers-lieux, ou encore des structures spécialisées dans l'accompagnement telles que l'association Yes We Camp, la foncière de Bellevilles ou bien des cabinets de conseil privés.

Schéma des appuis en ingénierie existants aux différentes échelles territoriales

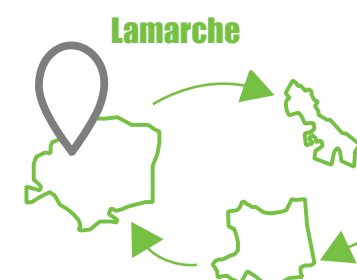


Rechercher des soutiens nationaux

L'association *La Cav'Coop* bénéficie de l'accompagnement de La Rosée, le réseau régional des Tiers-lieu d'Occitanie, financé par l'ANCT. L'objectif de celui-ci est d'accompagner l'association dans la recherche de potentiels exploitants du lieu sur une durée de six mois. Cet accompagnement permet aussi de redéfinir les objectifs du projet et sa structuration. L'association finance par ailleurs, sur ses fonds propres, un accompagnement relatif au projet immobilier et la propriété du foncier de la part de la Foncière Bellevilles.



S'appuyer sur les programmes existants



À Lamarche, le tiers-lieu s'inscrit dans le projet de développement du village au titre du programme *Petites Villes de Demain* et repose opérationnellement en grande partie sur la cheffe de projet du programme. Si les chefs de projet des programmes PVD peuvent constituer de réels atouts dans le développement du territoire, il existe un risque de dépendance du tiers-lieu à ces derniers, et donc une potentielle source de fragilité.

Identifier des relais locaux

Tout au long de l'élaboration du projet, la commune de Saint-Hernin a été accompagnée par des organismes pour l'aider à la préfiguration. L'agence culturelle du Finistère Culture Lab 29 a ainsi collecté les contributions des habitants lors de la journée de concertation. La Société d'économie mixte d'aménagement du Finistère (SAFI), puis la Sembreizh suite à la fermeture de la SAFI, ont accompagné la commune pour établir une étude de faisabilité et élaborer des appels d'offres pour le projet immobilier.



SOLLICITER UN APPUI FINANCIER

Comment solliciter un soutien public ou privé afin de financer ce projet ?

Il existe de nombreux types de soutien financier, qui varient en fonction de la maturité du projet : politiques de soutien dédiées aux tiers-lieux au niveau départemental et régional, mais aussi des politiques de soutien via les services de l'Etat déconcentrés (FSIL, DETR, etc)*, programmes nationaux dédiés aux tiers-lieux (Fabriques de territoire, Deffinov, etc), fonds européens (FEDER ou LEADER**), ou encore soutien privé par des fondations, mécénat et financement participatif. Cette liste non exhaustive illustre la grande diversité de soutiens financiers possibles, qui varient par ailleurs selon les régions (NB : Selon les contextes, certaines formes d'accompagnement financier peuvent être cumulées).



Identifier des relais locaux

Le projet de Saint-Hernin a mobilisé des subventions à la fois nationales du fonds de Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR), du Fonds Vert du Ministère de la transition écologique, et régionales de Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2025 (BVEB). Tous ces fonds permettent de financer le projet immobilier, qui constitue bien souvent la charge financière la plus lourde d'un projet de tiers-lieu.

Plan de financement des travaux projetés pour le futur tiers-lieu de Saint-Hernin

Coût du projet (en €) HT		Recettes (en €)		
Travaux (hors lots techniques)	1 015 244,00 €	Etat – DSIL 2022 (acquis)	140 000,00€	11,39%
Lots techniques	196 000,00 €	Etat – Fonds verts (acquis)	76 000,00€	6,18%
Panneaux photovoltaïques	18 000,00€	Région – BVEB (en cours)	245 000,00€	19,93%
		Département (acquis)	120 000,00€	9,76%
		Poher Cte (fonds de concours) (en cours)	100 000,00€	8,13%
		Etat – DETR/DSIL 2024 (à solliciter)	200 000,00€	16,27%
		Autofinancement	348 244,00 €	28,34%
Total	1 229 244,00€		1 229 244,00€	100%

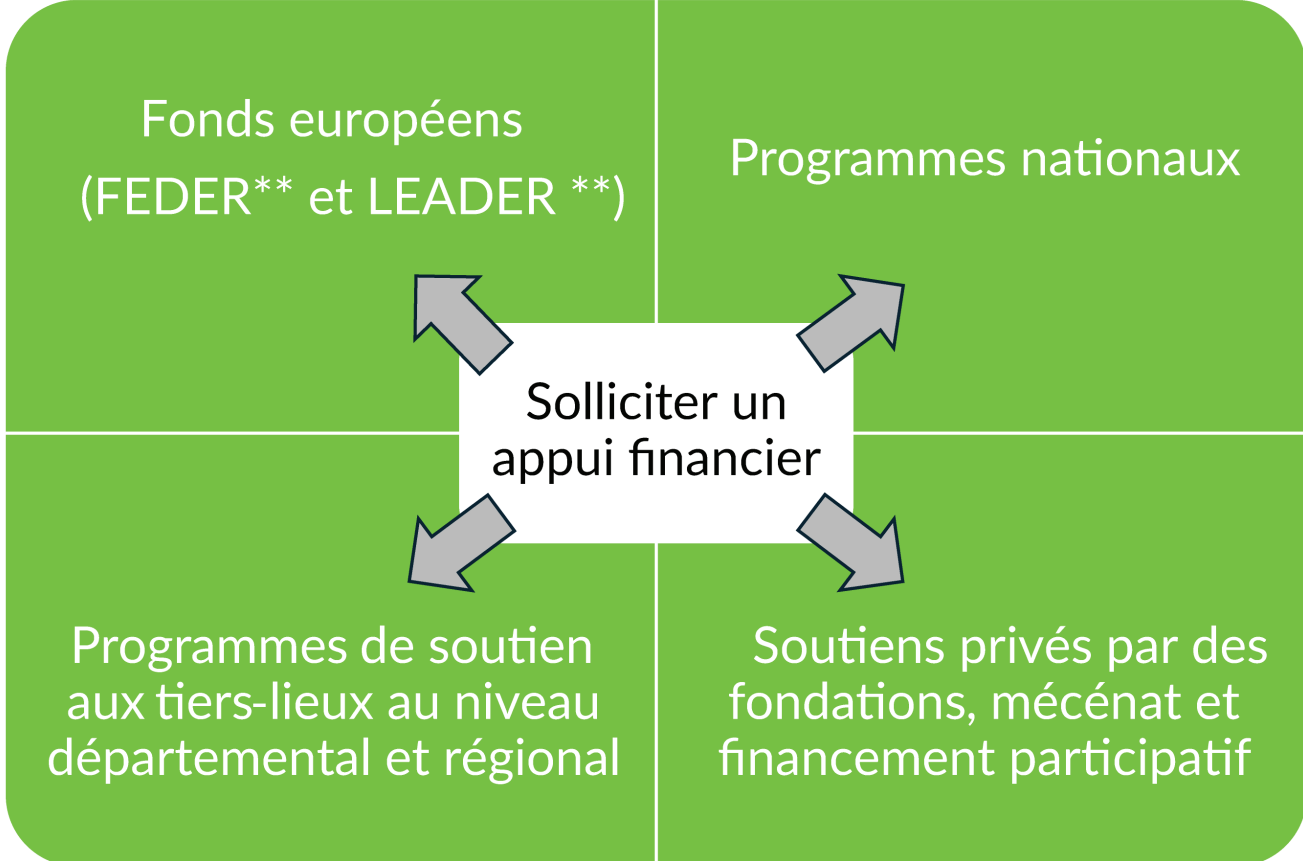
© Municipalité de Saint-Hernin

Mobiliser un appui financier pour soutenir la conception du projet



La commune de Murviel-lès-Montpellier a, elle aussi, mobilisé des subventions publiques auprès de la métropole, du département et de la Région, mais aussi de France Active et de la Fondation Carrefour, qui ont permis de financer les études de marché, de faisabilité économique et architecturale. Ces subventions d'investissement permettent au projet de progresser plus rapidement en phase de conception.

Schéma des appuis financiers existants aux différentes échelles territoriales



* FSIL : Fonds de Soutien à l'Investissement Local
DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
** FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
LEADER : Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale



PENSER UN LIEU ADAPTÉ

Le tiers-lieu s'incarne à la fois dans la communauté qui l'anime et dans l'espace dans lequel il s'inscrit. Ces deux éléments fondateurs composent son identité et sa singularité. Le choix et la localisation du lieu déterminent également la forme qu'il va prendre, son usage et sa fréquentation.

Ces stratégies d'implantation et d'aménagement de l'espace dépendent de contraintes économiques intrinsèquement liées à la disponibilité du bâti et du foncier. Ainsi, un bâtiment en parfait état ne représente pas le même investissement financier et humain qu'une construction neuve ou à réhabiliter. Dresser l'inventaire du bâti et foncier disponibles à l'échelle du territoire communal ou intercommunal permet d'élaborer différents scénarios : investir d'éventuels biens communaux vacants, s'implanter sur un terrain vierge à bâtir ou racheter un bâtiment à un particulier. Envisager les différents scénarios d'implantation permet le meilleur arbitrage possible pour établir le projet. Le choix du bâtiment s'articule ainsi avec celui d'une approche architecturale : réhabilitation (partielle ou complète), extension ou encore construction neuve n'auront ainsi pas le même coût ni les mêmes avantages (en termes de relation au patrimoine ou de création d'une dynamique collective).

Par ailleurs, les arbitrages architecturaux et d'aménagement doivent refléter l'hybridité des activités du tiers-lieu, ou a minima la rendre possible. Les projets étudiés ont tous choisis des lieux aux caractéristiques très différentes selon les options disponibles sur leur territoire et les besoins identifiés. Ainsi, chaque tiers-lieu s'incarne différemment dans un espace et c'est ce qui nourrit sa singularité.

CONCEVOIR UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

Quels scénarios envisager ?

Choisir le lieu dans lequel va s'incarner le projet est fondamental. Il peut s'agir d'un bâtiment patrimonial, d'un lieu inscrit dans l'histoire du territoire ou, au contraire, d'un espace imaginé pour le projet. La zone d'implantation du lieu constitue également un élément primordial dans sa stratégie d'ancrage territorial, sa visibilité et sa potentielle fréquentation. Il s'agira de considérer à la fois le bâti lui-même, mais également sa situation géographique relativement à une centralité.

Penser la centralité

Plusieurs scénarios d'implantation ont été envisagés par la commune de Saint-Hernin pour accueillir le projet de tiers-lieu (voir ci-contre sur la carte) : il s'agit de deux terrains à proximité de l'école communale et la salle *Prad Ar Stivell*. C'est finalement un projet de réhabilitation et l'extension de cette dernière qui a été sélectionné pour plusieurs motifs. Lieu de sociabilité historique au sein de Saint-Hernin, cette salle est par ailleurs localisée en centre-bourg, sur la place centrale, ce qui lui assure une forte visibilité et une facilité d'accès pour les habitants. Enfin, le bâtiment appartient à la commune depuis déjà plusieurs années ce qui évite un coût d'acquisition supplémentaire.



Saint-Hernin

Bâtiment actuel



Projection du projet de la réhabilitation de la salle *Prad Ar Stivell* avec l'extension



© AUA BT, Atelier d'Urbanisme et d'Architecture, Anaïs Cailliau Bleuzen



Carte du centre-bourg de Lamarche, bâtis envisagés pour accueillir le tiers-lieu

1. Ancien hôpital



2. Médiathèque et logements vacants

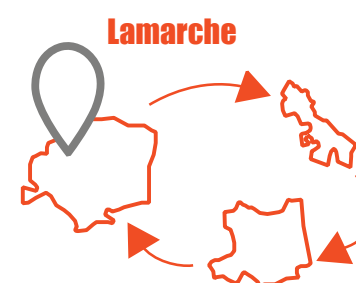


3. Ancien presbytère



Faire correspondre les identités

À Lamarche, plusieurs bâtiments ont également été envisagés : un ancien presbytère, un ancien hôpital, ou encore un îlot composé de logements vacants. Le choix semble s'orienter vers le bâtiment de l'hôpital pour plusieurs raisons. Le projet entend réunir des activités et services variés comme ceux de la Poste ou encore des Maisons France Services, ce qui implique de disposer d'une surface conséquente. La thématique de la santé pourrait être au cœur de ce tiers-lieu, susceptible d'intégrer la maison de santé ainsi que des locaux d'activités dédiés aux médecines alternatives. Cet hôpital occupe par ailleurs une place importante dans la commune, est fortement identifié par ses habitants et est situé à proximité de plusieurs offres de services.



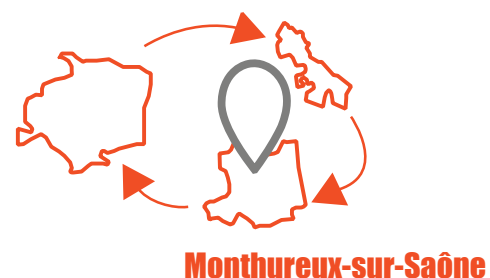
CHOISIR UN BÂTIMENT

Quelle approche architecturale adopter ?

Bien choisir un bâtiment demeure une étape cruciale pour l'avenir du projet. Malgré une bonne localisation, reprendre un bâtiment (rénovation, réhabilitation...) ou en construire un nouveau implique des fonds, des travaux et des délais plus ou moins importants. Cela influe donc considérablement sur le calendrier du projet. L'attente du bâtiment peut impacter l'engagement des porteurs du projet et de la communauté autour.

S'appuyer sur les atouts du bâtiment

Pour le projet de tiers-lieu de Monthureux, le choix s'est porté sur une ancienne quincaillerie fermée depuis 10 ans mais qui, d'après une étude de faisabilité réalisée récemment, ne nécessite pas de lourds travaux. Ce choix engage donc des coûts modérés pour la commune. Cet ancien commerce présente une large façade très ouverte, qui permettra à terme de rendre visibles depuis la rue certaines activités du tiers-lieu et d'inviter les curieux à entrer. Cette perméabilité entre l'espace public et l'intérieur du bâtiment a largement participé au choix de la quincaillerie par la commune, qui doit très prochainement acquérir le bien.



Bâtiment de l'ancienne quincaillerie de Monthureux-sur-Saône



Valoriser le patrimoine existant

L'ancienne cave de la coopérative vinicole de Murviel est un lieu emblématique de la commune. Aujourd'hui vétuste, le bâtiment est interdit au public pour des raisons de sécurité. Sa réhabilitation nécessite de lourds travaux. Il s'agit d'un large espace de hangar au sein duquel demeurent les anciennes cuves. La totalité du bâtiment représente plus de 2000 m² de surface. La volonté de l'association *La Cav'Coop* est de conserver l'identité vinicole du lieu et d'éviter la destruction du bâtiment.

Bâtiment de l'ancienne coopérative vinicole



Intérieur de l'ancienne coopérative vinicole



PENSER LA MODULARITÉ

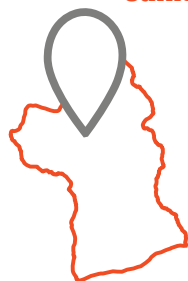
Comment le bâtiment peut-il être adapté aux activités multiples du tiers-lieu ?

Penser l'espace en interconnexion avec différents usages permet d'anticiper la polyvalence et l'hybridité du lieu afin de garantir une plus grande liberté des pratiques.

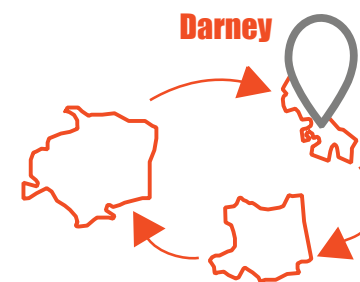
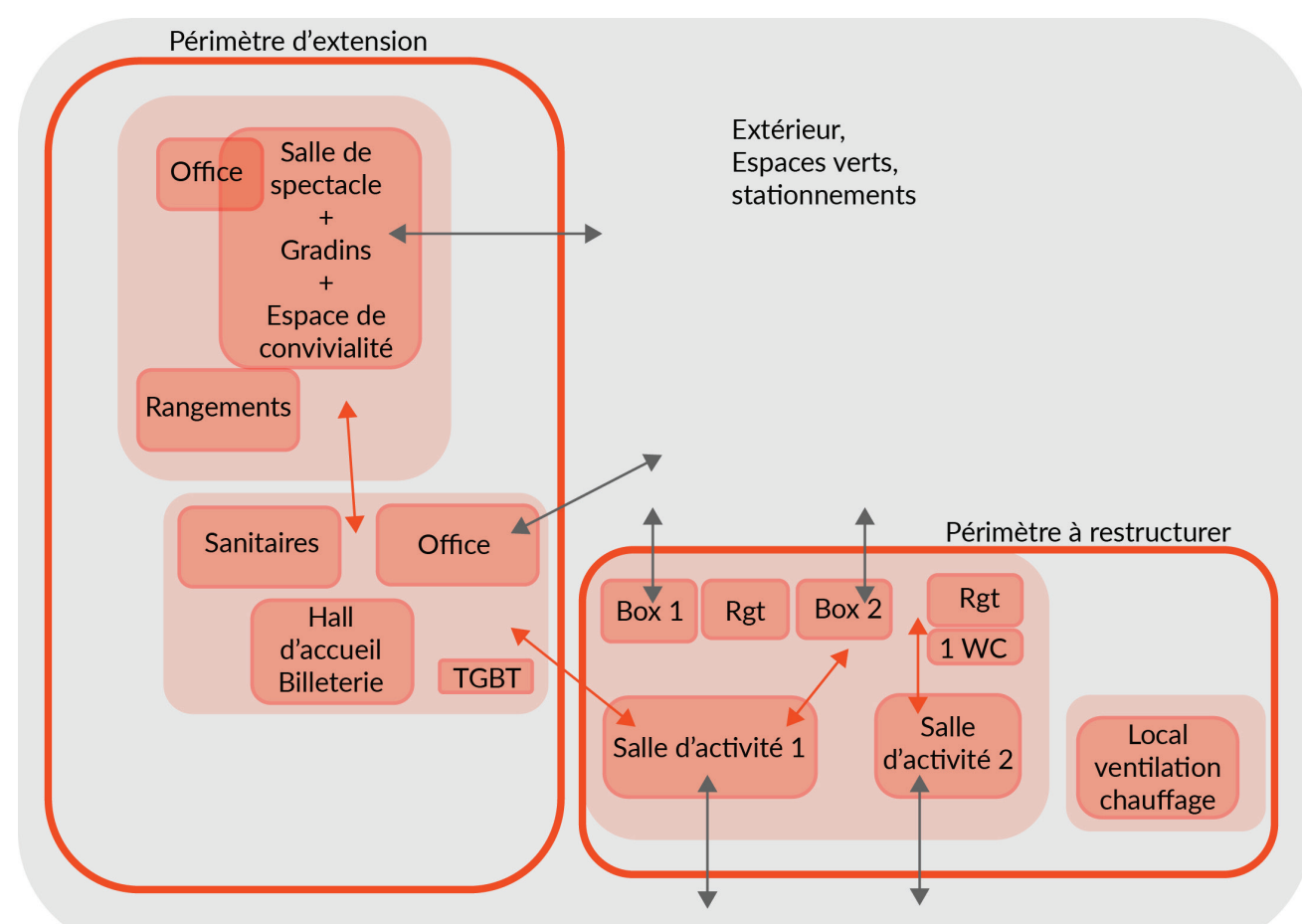
Multiplier les usages

Dans la stratégie d'aménagement du lieu, les choix d'usages et de la vie en commun orientent les travaux à mener. Dans le cas de la salle de spectacle présente dans le tiers-lieu de Saint-Hernin, l'espace est modulable en fonction du type de spectacle et du public attendu, avec la mise en place d'un système de cloison et de gradins rétractables. La disposition en « L » du bâtiment avec un office au centre (pièce intermédiaire disposant d'assises, reliée à une cuisine et dédiée aux pauses et à l'accueil de nouveaux arrivants), devrait encourager les rencontres entre les différents usagers du lieu. La dimension hybride et l'enjeu de convivialité du tiers-lieu sont pensés en amont de l'ouverture, dès la réalisation des plans, afin d'anticiper sa capacité à accueillir une grande variété d'usages et à intégrer de potentielles mutations.

Saint-Hernin



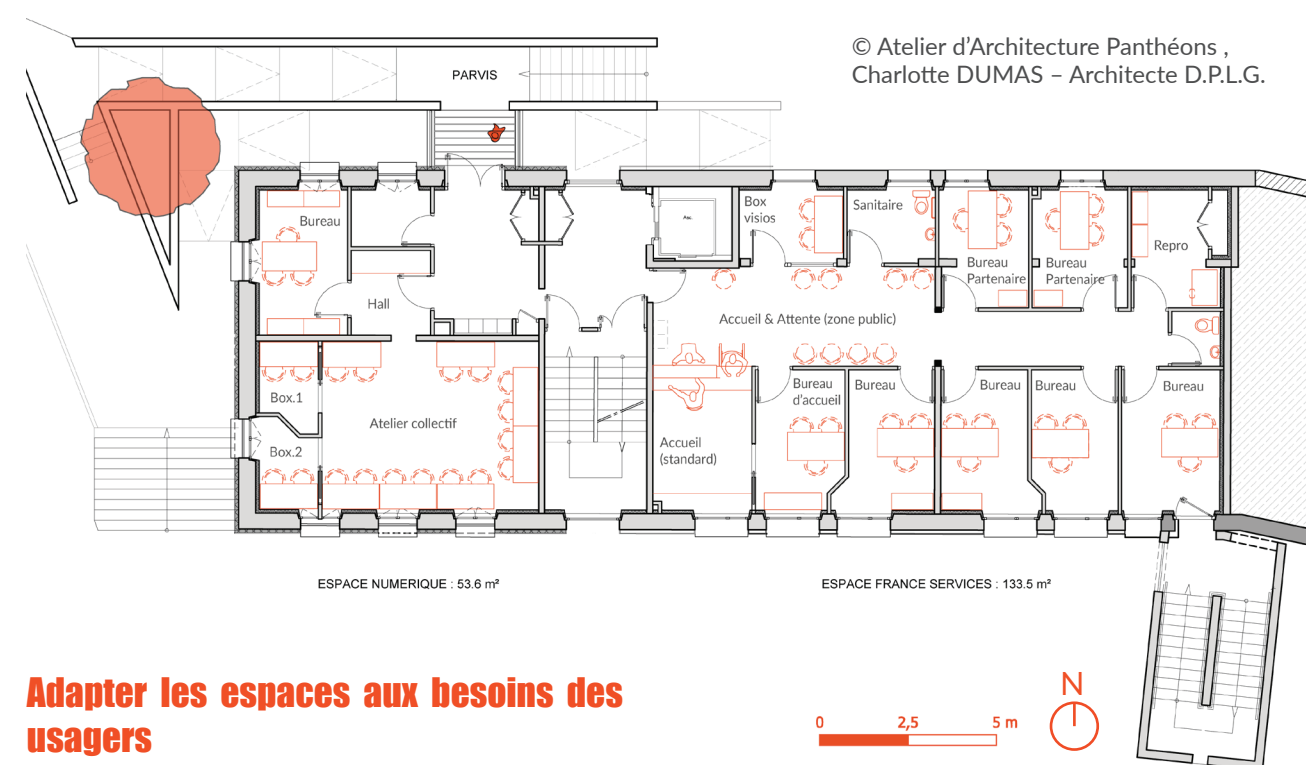
L'organisation projetée des espaces du futur tiers-lieu de Saint-Hernin



Cohabiter au quotidien

Au sein du tiers-lieu de Darney, les agents de France Services cohabitent avec les usagers. On y trouve plusieurs espaces dédiés à des activités spécifiques telles que les bureaux des partenaires (France Services, la CAF, etc.) ou encore la salle de sport, qui sera entièrement gérée par une association qui y a installé ses propres machines. Plusieurs espaces, comme la bibliothèque et la ludothèque, accueillent différentes activités : lecture, aides aux devoirs ou encore ateliers de couture. Ces espaces sont accessibles à tous; plusieurs associations les réservent d'ores et déjà pour mettre en place leurs propres activités.

Plan du R+1 de futur tiers-lieu de Riom-ès-Montagnes



Adapter les espaces aux besoins des usagers

L'exemple du pôle intercommunal des services et de la famille du Pays de Gentiane s'inscrit dans une dynamique inverse à celle du projet de Saint-Hernin. Conçu comme un bâtiment d'accueil de services publics, il émerge une nécessité de limiter l'accès à certains espaces. Néanmoins, l'appropriation de quelques lieux peut être envisagée. L'« espace ado » peut être amené, à terme, à évoluer selon les besoins exprimés par ces usagers. Quant à l'espace numérique, déjà présent dans les locaux actuels de France Services, il conservera son accès libre. Les activités d'ores et déjà proposées – par les différents groupes usagers, qui ont pour habitude de se retrouver au sein de cet espace afin de partager et construire ensemble des projets, seront alors préservées.

CC Pays de Gentiane



CONCLUSION

En profonde mutation, les ruralités sont actuellement confrontées à de nombreux défis tels que le vieillissement de la population, la désertification médicale ou le changement climatique. Les politiques publiques s'adaptent progressivement à ces enjeux, par la mise en œuvre de programmes de développement territorial, la création de nouvelles formes de services publics et l'attention portée à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Les tiers-lieux peuvent jouer un rôle crucial dans ces transformations en servant de plateformes à des initiatives locales, en facilitant l'accès aux services et en renforçant le tissu économique et social. À l'échelle européenne, la création de tiers-lieux est également encouragée, perçue comme un outil de promotion de l'innovation sociale et de réduction des inégalités entre les régions urbaines et rurales. Les échanges de bonnes pratiques et la coopération transfrontalière favorisent le développement des modèles adaptables et innovants.

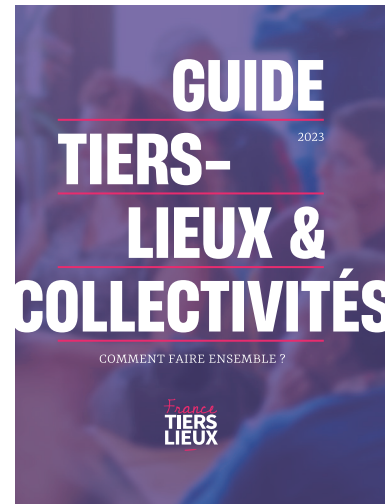
Vecteurs de transformation sociale et économique, les tiers-lieux incarnent une vision collective de l'avenir des territoires ruraux, fondée sur la coopération, l'innovation et l'inclusion. Leur réussite, caractérisée par leur capacité à fédérer des usagers et à répondre efficacement à leurs besoins, repose sur une compréhension fine des dynamiques locales et sur une forte implication des acteurs locaux. Nourri de l'héritage du courant de l'éducation populaire, soutenant la démocratisation des savoirs et la participation active des citoyens, le mouvement des tiers-lieux vise à renforcer l'inclusion sociale et à valoriser les compétences locales. Les tiers-lieux constituant des espaces d'expérimentations, leur analyse contribue ainsi à terme à enrichir la construction des politiques publiques.

Souvent portés par des collectivités, les projets de tiers-lieux ruraux sont au cœur de dynamiques de coopération entre acteurs publics et privés. Afin que leur ancrage territorial soit pérenne, les spécificités et besoins locaux doivent être correctement identifiés et se refléter dans les choix relatifs à leur conception. Pensés comme des lieux de sociabilité, ces tiers-lieux s'imposent localement comme des centralités pouvant s'insérer dans des stratégies de revitalisation territoriale. Le choix du lieu d'implantation et du modèle économique constituent ainsi des étapes clefs dans l'élaboration du projet.

De par leur nature même, les projets de tiers-lieux sont en perpétuelle transformation, voués à s'adapter en permanence aux enjeux, eux-mêmes évolutifs, de leur environnement comme de leurs usagers. Cette réalité mouvante qui les caractérise en fait des outils d'une grande pertinence pour accompagner les dynamiques territoriales des ruralités dans leurs transitions.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Guides d'accompagnement



Guide Tiers-lieux et collectivités : Comment faire ensemble ?

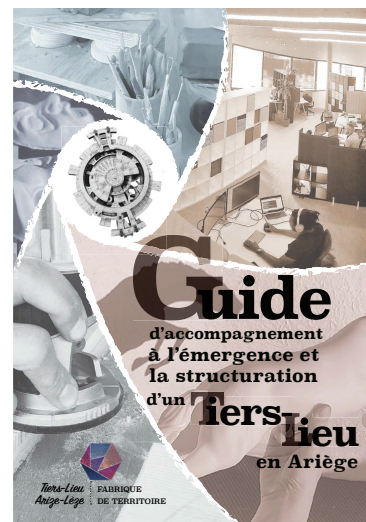
Ce guide, élaboré par France Tiers-lieux, est conçu comme un outil au service des collectivités pour les aider à mieux comprendre et accompagner les acteurs des tiers-lieux. Au-delà de son apport théorique, ce sont les témoignages, les exemples et les références supplémentaires indiquées, qui font de cet ouvrage une ressource essentielle autant pour les porteurs de projet que pour les collectivités associées.

France Tiers-lieux. (2023). Guide Tiers-lieux et collectivités, comment faire ensemble ?.

Guide d'accompagnement à l'émergence et la structuration d'un tiers-Lieu en Ariège

Guide d'accompagnement à l'émergence et la structuration d'un Tiers-Lieu en Ariège : A contrario des précédents, ce guide s'appuie plutôt sur des mises en pratique sur un territoire donné, en l'occurrence l'Ariège. Ainsi, l'ouvrage expose les grandes questions à se poser lors de mise en place d'un tiers-lieu, et donne un certain nombre d'exemples situés dans ce département.

Tiers-lieu Arize-Lèze, communauté de communes Arize-Lèze. (2022). Guide d'accompagnement à l'émergence et la structuration d'un Tiers-Lieu en Ariège. Tiers-lieu Arize-Lèze.



Comment créer un tiers-lieu rural ?

Ce guide propose une approche didactique centrée sur la mise en œuvre de tiers-lieux dans les milieux ruraux, et évoque notamment la place centrale occupée par les collectivités locales dans ces territoires.

Familles Rurales. (2020). Comment créer un tiers-lieu rural ?.

Autres supports



Juristes embarqués, la créativité réglementaire pour les tiers-lieux créateur de commun

Ce document présente les résultats d'une recherche menée par la 27e Région, l'ANCT et France Tiers-lieux. En étudiant les tiers-lieux comme des « laboratoires vivants du commun en train de se faire », l'étude inventorie les différentes dispositions et mises en application juridiques qui ont vu ou qui pourrait voir le jour grâce aux innovations portées par les tiers-lieux.

27e Région, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, France Tiers-lieux. (2021). Juristes embarqués, la créativité réglementaire pour les tiers-lieux créateur de commun.

La série documentaire « Hyperliens »

Cette série documente la visite de nombreux tiers-lieux à travers l'ensemble du territoire national, dans tous les types d'espaces, en pleine métropole comme en commune rurale.

Hyperliens. Société et Nouvelle et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, (2019), YouTube.



Les podcasts de la série « T'as de beaux lieux »

Ce podcast met en avant les témoignages et confidences des équipes, des habitants, des partenaires et des usagers de tiers-lieux.

T'as de beaux lieux. Ground Control, Nouvel Imaginaire (2021-2024).

RÉFÉRENCES ACADÉMIQUES

- Burret, A. (2021). Nos Tiers-Lieux, défendre les lieux de sociabilité du quotidien. FYP.
- Oldenburg, R. (1989). The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts and How They Get You Through the Day. Maison Parangon.
- Gilli, F. (2022). La promesse démocratique, Gouverner le monde qui vient. Armand Colin.

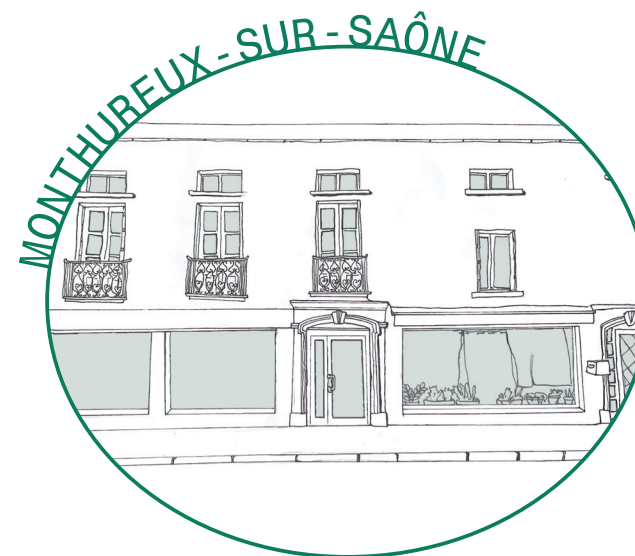
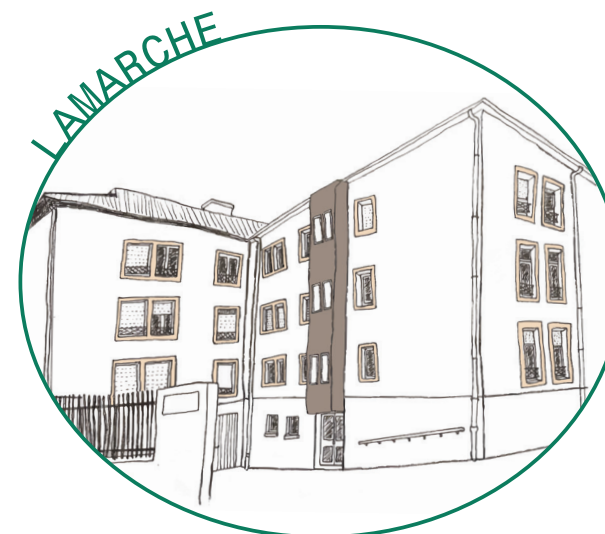
REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, de nous avoir confié ce projet, de nous avoir accompagné et de nous avoir fait confiance tout au long de cette année. Nous tenons tout particulièrement à remercier Arnaud Bonnet, dont l'expertise et les précieux conseils ont été déterminants pour la réussite de ce projet. Marc Laget, qui fut à l'origine de ce partenariat, assura un rôle essentiel dans le cadrage de ce livrable. Nous le remercions pour son accompagnement au long cours et ses précieuses relectures.

Nous souhaitons aussi remercier tous les acteurs rencontrés, qui œuvrent à l'échelle nationale, régionale ou locale en faveur des tiers-lieux, et ont accepté de s'entretenir avec nous. Leur expertise a considérablement enrichi notre étude.

Nous adressons plus spécifiquement nos sincères remerciements à l'ensemble des acteurs, publics et privés impliqués dans la mise en place des projets retenus pour concevoir ce livrable. Au-delà de l'accueil bienveillant qu'ils nous ont accordé sur leur territoire, leur parole et la richesse des échanges que nous avons pu avoir ont à eux seuls rendu possible la réalisation de ce projet. Pouvoir observer et échanger avec des communautés aussi engagées, aussi bien à titre professionnel qu'individuel, a été extrêmement enrichissant et formateur pour nous.

Enfin, nous adressons à Alice Flamand, tutrice de ce projet, notre reconnaissance la plus sincère. Au-delà de la relecture de l'ensemble des documents ayant permis la production de ce livrable, elle a été au cœur de la réflexion de projet, nous apportant toujours un regard bienveillant et formateur sur notre travail. Nous tenons aussi à remercier Pauline Emile-Geay, qui a été à nos côtés à chaque étape du projet en tant que référente pédagogique.





Avec la participation
des collectivités suivantes :

Projet collectif de l'Ecole urbaine
de SciencesPo Paris en partenariat
avec l'ANCT, programme NLNL.

SciencesPo
ÉCOLE URBAINE



agence nationale
de la cohésion
des territoires

